

## Lutte contre la fraude



*Des modules conçus et animés par des professionnels de  
la formation et de la lutte contre la fraude*



## **Le mot de la Déléguée nationale à la lutte contre la fraude**

---

La DNLF et ses partenaires ont le plaisir de vous présenter dans ce catalogue leur offre de formation interinstitutionnelle 2019.

Une politique ambitieuse et volontariste de lutte contre la fraude aux finances publiques, voulue par le ministre de l'action et des comptes publics notamment au travers de la loi du 23 octobre 2018\*, implique d'accompagner les agents par la formation initiale et continue.

Cet investissement dans le développement des compétences professionnelles pour le présent mais aussi pour l'avenir doit rester une priorité en 2019.

Vous découvrirez au fil de ce catalogue une offre de formations couvrant cinq grands domaines de la lutte contre la fraude - détection, travail illégal, fraude douanière, fraude aux prestations sociales et outils d'investigation - régulièrement retravaillée pour tenir compte de vos besoins et attentes.

La DNLF et ses partenaires vous remercient pour votre confiance.

A très bientôt dans nos formations !

Jeanne-Marie PROST

\*Loi n°2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude

# SOMMAIRE

Le mot de la Déléguée nationale à la lutte contre la fraude	3	<b>Modules spécialisés</b>	
<b>Présentation du dispositif de formation</b>	<b>5</b>	• Le travail illégal dans le transport routier de marchandises	36
• La DNLF	6	• La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture	37
• Des formations proposées et dispensées par des professionnels de la formation et de la lutte contre la fraude	7	• Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales	38
• L'offre de formation 2019	8	<b>Modules thématiques</b>	39
• Focus sur les e-formations	9	• Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal	40
<b>Détection des fraudes</b>	<b>10</b>	• Le contrôle des micro-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal	41
• Le comité opérationnel départemental anti-fraude	11	• L'action pénale en matière de travail illégal	43
• Contrôle interne, maîtrise des risques et lutte contre la fraude sociale <b>Nouveau</b>	12	• Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains <b>Nouveau</b>	45
• Initiation à la détection des faux documents	13	<b>Modules OCLTI</b>	
• Détection des faux documents	14	• Enquêteur travail illégal et fraudes	47
• Détection de la fraude à l'identité	15	<b>Lutte contre les fraudes douanières</b>	<b>48</b>
• Référent en fraude documentaire	16	• Viticulture : principes généraux et environnement viticole <b>Offre renouvelée</b>	49
• Référent en fraude documentaire <i>actualisation des connaissances</i>	17	• TVA douanière <b>Offre renouvelée</b>	50
• Détection des faux actes de naissance étrangers	18	• Lutte contre la fraude en matière de TVA douanière <b>Offre renouvelée</b>	52
• Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction de dossier dématérialisé	19	• Enquêteur parcours comptabilité <b>Offre renouvelée</b>	53
• Enquêtes sur Internet et identification des opérateurs	20	<b>Lutte contre la fraude aux prestations sociales</b>	<b>54</b>
• Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères	21	• Fraude sociale dans la procédure collective	55
<b>Lutte contre le travail illégal</b>	<b>22</b>	• Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales	56
<b>L'offre de formation institutionnelle de l'INTEFP</b>	23	<b>Maitrise des outils d'investigation</b>	<b>57</b>
<b>Modules généralistes</b>		• Informations générales sur les e-formations organisées par l'ENFiP	58
• S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale	29	• Droit de communication <b>e-formation</b>	59
• Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal	31	• Application Ficoba <b>e-formation</b>	60
• S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal	33	• Application Ficoba OPJ, ODJ, OFJ <b>e-formation</b>	61
		• Initiation à la Data Science sous R studio <b>Contenu renouvelé</b>	62
		<b>Renseignements pratiques</b>	<b>64</b>
		<b>Sigles utilisés</b>	<b>65</b>

# Présentation du dispositif de formation

<b>La DNLF</b>	<b>p.6</b>
<b>Des formations proposées et dispensées par des professionnels de la formation et de la lutte contre la fraude</b>	<b>p.7</b>
<b>L'offre de formation 2019</b>	<b>p.8</b>
<b>Focus sur les e-formations</b>	<b>p.9</b>



Placée par délégation du Premier ministre auprès du ministre de l'action et des comptes publics, la Délégation nationale à la lutte contre la fraude - créée par décret du 18 avril 2008 modifié - a pour mission le pilotage de la coordination des administrations et des organismes publics en charge, chacun dans son domaine, de la lutte contre la fraude fiscalo-douanière et sociale.

La DNLF a donc pour missions de favoriser les échanges et les croisements de fichiers notamment, de mutualiser les pratiques, d'aider à mener des opérations efficaces et concertées.

**C'est dans ce cadre que la DNLF pilote le présent programme de formation professionnelle à destination de tous les acteurs qui se mobilisent pour lutter ensemble contre la fraude aux finances publiques.**

#### **Missions principales de la DNLF**

- améliorer la connaissance partagée des différentes fraudes ;
- veiller à l'efficacité et à la coordination des actions menées en matière de lutte contre la fraude ;
- contribuer à garantir le recouvrement des recettes publiques, le versement des prestations sociales et l'effectivité des sanctions ;
- coordonner toutes les initiatives de coopération internationale de la lutte contre la fraude ;
- piloter l'activité des Comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF).

#### **Fonctionnement**

Pour exercer ses missions, le plus souvent à caractère transversal, la DNLF, structure resserrée d'impulsion et de coordination, est constituée d'une douzaine de cadres de haut niveau au profil anti-fraude diversifié.

Ces missions sont réalisées en partenariat notamment avec les administrations des ministères chargés du budget, du travail, de la sécurité sociale, de la santé, de la justice, de l'intérieur, mais aussi des caisses de sécurité sociale, ou encore de Pôle emploi.



Pour en savoir plus :  
<https://www.economie.gouv.fr/dnlf>

## Des formations proposées et animées par des professionnels de la formation et de la lutte contre la fraude



Union des caisses nationales de  
Sécurité sociale

<http://extranet.ucanss.fr/portail>

institut **4.10**

Centre de formation et  
d'accompagnement du régime  
général de la Sécurité sociale

<http://institutquatredix.fr/>



Police aux frontières

<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Aux-Frontieres>

en **cerf**

L'École nationale de la  
concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/La-DGCCRF/ecole-nationale-ccrf-encrf>

DG **CCRF**  
S.N.E.

Direction générale de la  
concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf>

ENFIP  
ÉCOLE NATIONALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

École nationale des finances  
publiques

<https://www.economie.gouv.fr/dqfip>

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
Direction générale des finances  
publiques

<https://www.economie.gouv.fr/dqfip>

intefp

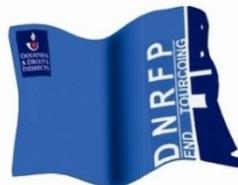
Institut National du Travail, de  
l'Emploi et de la Formation  
Professionnelle

<http://www.intefp.travail-emploi.gouv.fr/>



Office central de lutte contre le  
travail illégal

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Nos-composantes/Au-niveau-central/Les-offices/Office-central-de-lutte-contre-le-travail-illegal-OCLTI>



Direction nationale du recrutement  
et de la formation professionnelle

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11077-ecoles-nationales-des-douanes>



Direction générale des douanes et  
droits indirects

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11052-les-services-centraux-de-la-dgddi>

ags

LA GARANTIE  
DES SALAIRES

Régime de garantie des salaires

<https://www.ags-garantie-salaires.org/>

le **fp**

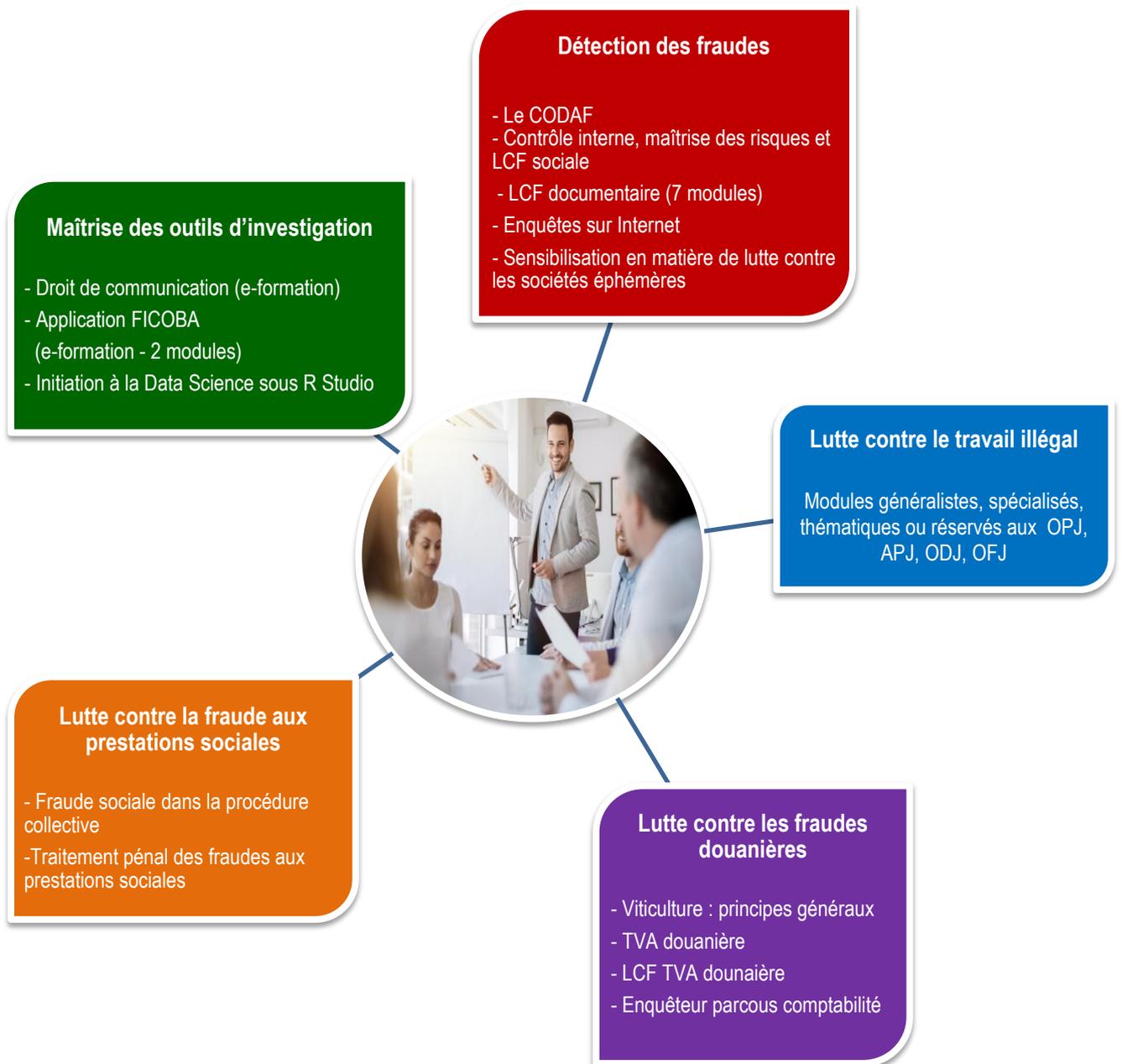
Centre national de la fonction  
publique territoriale

<http://www.cnfpt.fr/>

**DNLF**

DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE  
Délégation nationale à la lutte  
contre la fraude

<https://www.economie.gouv.fr/dnlff/formations>



### Les e-formations proposées au catalogue

#### Les formations de l'INTEFP

Depuis 2017, le module « contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales » est organisé sous la forme d'une formation hybride.

Les deux jours en présentiel sont précédés d'une formation « à distance », partie intégrante de l'action de formation.

Celle-ci comporte trois modules d'acquisition de connaissances portant respectivement sur :

- les différentes formes du travail illégal,
- les acteurs de la lutte contre le travail illégal,
- les fondamentaux du détachement.

En 2018, cette e-formation a été élargie aux modules :

- le travail illégal dans le transport routier de marchandises,
- la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture,
- l'action pénale en matière de travail illégal.

#### Les formations de l'ENFiP

Depuis quelques années maintenant, l'ENFiP propose au présent catalogue 3 e-formations :

- Droit de communication
- Ficoba
- Ficoba – module réservé aux OPJ, ODJ et OFJ



© Fotolia.com

#### Vous avez dit MOOC et FUN ?

Un **MOOC** (acronyme de l'anglais massive open online course, cours en ligne ouvert et massif) est une formation dispensée sur Internet et accessible à tous.

Ce type de cours offre à chacun la possibilité d'évaluer ses connaissances et peut déboucher sur une certification. (parfois payante).

Vous trouverez notamment sur la **plateforme FUN** - qui a pour vocation de permettre aux universités, écoles et partenaires académiques français ou étrangers qui le souhaitent de dispenser leurs cours en ligne - des formations mises à disposition gratuitement par certains des centres de formation partenaires du catalogue des formations transverses (<https://www.fun-mooc.fr/>)

Ces formations dépassent le cadre de la lutte contre la fraude (voir notamment MOOC « créateur d'une micro-entreprise » en complément du module 8 de l'INTEFP « le contrôle des micro-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »).

# DETECTION DES FRAUDES

<b>Le CODAF : un outil local de détection de la fraude</b>	<b>p.11</b>
<b>Contrôle interne, maîtrise des risques et lutte contre la fraude sociale</b>	<b>p.12</b>
<b>La lutte contre la fraude documentaire</b>	
• Initiation à la détection des faux documents	<b>p.13</b>
• Détection des faux documents	<b>p.14</b>
• Détection de la fraude à l'identité	<b>p.15</b>
• Référent en fraude documentaire (2 modules)	<b>p.16</b>
• Détection des faux actes de naissance étrangers	<b>p.18</b>
• Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction de dossier dématérialisé	<b>p.19</b>
<b>Enquêtes sur internet - identification des opérateurs</b>	<b>p.20</b>
<b>Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères</b>	<b>p.21</b>

## OBJECTIFS

- A l'issue du stage, le participant aura une connaissance précise du rôle clé des CODAF en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques et des règles de fonctionnement du secrétariat du CODAF.
- Il saura décrire le paysage institutionnel de la lutte contre la fraude aux finances publiques et comment le CODAF s'y intègre.

## PUBLIC

- Tout agent travaillant déjà dans le domaine de la lutte contre la fraude.
- Tout agent amené à intégrer un CODAF notamment en qualité de secrétaire.

## PREREQUIS

Avoir une connaissance des politiques de lutte contre la fraude aux finances publiques.

## INTERVENANT(S)

Chargé de mission de la DNLF en charge des relations avec les CODAF.

## CONCEPTEUR(S)

## ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

## PROGRAMME / 1 jour

### Panorama des acteurs institutionnels de la lutte contre la fraude aux finances publiques

#### La DNLF et les CODAF

#### Présentation institutionnelle du CODAF :

- historique et textes fondateurs
- missions
- composition
- fonctionnement : CODAF plénier et restreint

#### Rôle du secrétaire CODAF

**Cadres juridique** (levée du secret professionnel...) **et technique** (fiche action, TADEES...) **supports de l'action des CODAF**

#### Les actions des CODAF

- les CODAF et la conduite d'actions nationales d'envergure
- les CODAF et la déclinaison des objectifs du PNLF 2016-2018
- présentation du bilan annuel de l'action des CODAF

**DUREE :** 1 jour (7h)

**SESSIONS :** 19.09.2019

**LIEUX :** Paris (12<sup>ème</sup>)

**TARIF :** Gratuit

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

[inscription.dnlf@finances.gouv.fr](mailto:inscription.dnlf@finances.gouv.fr)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

**NOUVEAU****Contrôle interne, maîtrise des risques  
et lutte contre la fraude sociale****PROGRAMME / 1 jour****OBJECTIFS**

A l'issue du stage, le participant sera capable de :

- connaître la méthodologie et finalités du contrôle interne et de la maîtrise des risques,
- identifier les modalités de déploiement d'une démarche de « cartographie des risques » : étape, suivi, pilotage par les risques et les contrôles,
- connaître les principaux risques de fraude externe et interne.

**PUBLIC**

- Responsable lutte contre la fraude, responsable contrôle interne, responsable maîtrise des risques, ou tout agent ayant une fonction en lien avec ces sujets.
- Tout agent affecté sur un poste en lien avec la fraude sociale (agents membres des organismes de protection sociale ou d'une administration représentés au CODAF).

**PREREQUIS**

Une certaine appétence pour les sujets contrôle interne, maîtrise des risques.

**INTERVENANT(S)**

Chargé de mission de la DNLf.

**CONCEPTEUR(S)  
ORGANISATEUR(S)****FORMATION DESTINEE A ETRE  
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE  
DU STAGE**

Support de présentation

**Aspects théoriques :**

- définition et utilisation du contrôle interne et de la maîtrise des risques ;
- modalités d'évaluation du contrôle interne et de la maîtrise des risques ;
- les différentes étapes pour élaborer une cartographie des risques (modalités d'identification des acteurs, des risques, suivi, évaluation, plan d'action).

**Présentation des principaux risques potentiels de fraude (externe et interne) et des dispositifs de maîtrise associés :**

- fraude aux coordonnées bancaires ;
- fraude au moyen des démarches en ligne ;
- sécurité des systèmes d'informations ;
- délégations de pouvoirs, habilitations et conflits d'intérêts ;
- fraude comptable et financière ;
- fraude à la résidence et à l'état civil ;
- détournement / usage frauduleux d'un droit ;
- fraude à l'activité et aux ressources ;
- fraude des professionnels de santé.

**Mise en situation par des cas pratiques.**

<b>DUREE :</b>	1 jour (7h)	
<b>SESSIONS :</b>	13.03.2019	15.05.2019
<b>LIEUX :</b>	Paris (12 <sup>ème</sup> )	
<b>TARIF :</b>	Gratuit	

**INSCRIPTION****FICHE D'INSCRIPTION**

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlfformations>

**CONTACT**

[inscription.dnlff@finances.gouv.fr](mailto:inscription.dnlff@finances.gouv.fr)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

15

## OBJECTIFS

A l'issue du stage, le participant sera capable d'authentifier **un document français** en vérifiant les sécurités au moyen des outils adaptés à la détection d'une fraude :

- examiner et détecter les éléments de la reconnaissance faciale ;
- rechercher et analyser les éléments de sécurités caractéristiques des documents d'identité et de voyage ;
- utiliser les moyens et outils d'aide à la détection.

## PUBLIC

Toute personne amenée à contrôler des documents administratifs et pour lequel seule une initiation est requise dans les structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

## PREREQUIS

Aucun

## INTERVENANT(S)

DEFDI

## CONCEPTEUR(S)



## ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINÉE À ÊTRE DÉPLOYÉE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Oui. Les stagiaires devront se munir d'une clé USB.

## PROGRAMME / 1 jour

## Matin

## Définition de la fraude documentaire

## L'usage du document d'un tiers (profilage) :

- Les points clés de la reconnaissance faciale ;
- Les questionnements particuliers à engager ;
- Travaux pratiques au moyen d'un diaporama ;
- Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés.

## Les sécurités fondamentales des documents d'identité :

- Le papier sécurisé (papier fiduciaire, filigrane) ;
- Les impressions de fond (Offset, taille-douce, typographie) ;
- Les accessoires de sécurisation (marques optiquement variables) ;
- Les encres (fluorescente et optiquement variable).

## CONTENU

- L'usage du document d'un tiers : déjouer les ressemblances. TP avec diaporama.
- Les sécurités des documents d'identité et de voyage français et les principes généraux applicables à tout document : le papier, le filigrane, les impressions, les encres et accessoires spécifiques.

## Après-midi

**Méthodologie de contrôle** (caractères anamorphiques, la ZLA, contrôles de cohérence)

## La description des sécurités des documents français :

- Les différents modèles de CNI françaises ;
- Les titres de séjour ;
- L'E-passeport ;
- Les permis de conduire ;
- Travaux pratiques avec des documents vrais et faux.

## Présentation du réseau d'AFDI

## Présentation du site Internet PRADO et/ou du site Intranet de la DCPAF

- Les différents modèles de passeports français, les différents modèles de CNI françaises, les titres de séjour français. TP avec documents ;
- Le support de bases de données.

DUREE : 1 jour (7h)

SESSIONS : 26.03.2019 04.04.2019 10.05.2019 28.05.2019 13.06.2019

LIEUX : DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES

TARIF : Gratuit

Hors IDF

Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10

## INSCRIPTION

## FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnl/f/formations>

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

## CONTACT

[dgestin@institutquatredix.fr](mailto:dgestin@institutquatredix.fr)

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

## OBJECTIFS

A l'issue du stage, le participant sera capable de détecter une fraude dans un **document européen**, en procédant à un examen visuel et tactile ou en utilisant les outils adaptés :

- détecter les sécurités des documents administratifs européens ;
- mettre en œuvre une fraude avec les moyens techniques adaptés ;
- tester ses connaissances.

## PUBLIC

Agents en relation avec le public issus de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

## PREREQUIS

Aucun

## INTERVENANT(S)

DEFDI

## CONCEPTEUR(S)



## ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Oui. Les stagiaires devront se munir d'une clé USB.

## PROGRAMME / 2 jours

1<sup>er</sup> jour

## Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés

## Définition de la fraude documentaire :

- Fraude matérielle ;
- Fraude intellectuelle.

## Les sécurités fondamentales des documents :

- Le support non réactif ;
- Le support papier, le filigrane ;
- Les autres supports : les polymères.

## Les impressions de fond :

- L'Offset ;
- La taille douce ;
- La typographie.

## La reconnaissance des modes d'impressions pour la personnalisation :

- Jet d'encre ;
- Laser ;
- Thermique ;
- Procédé photographique ;
- Gravure laser.

## Les autres sécurités (marques optiquement variable et encre de sécurité)

2<sup>nd</sup> jour

## Les documents français :

- Les différents modèles de passeports ;
- Les différents modèles de CNI françaises ;
- Les titres de séjour et les autorisations provisoires de séjour ;
- Le permis de conduire.

## Les autres documents européens

## Test de connaissances par la manipulation de documents vrais et faux

## L'usage du document d'un tiers :

- Les points clés de la reconnaissance faciale
- Les questionnements particuliers à engager
- Travaux pratiques.

## Présentation du site Internet PRADO et des documents européens

## Présentation du réseau d'AFDI et du site Intranet de la DCPAF

<b>DUREE :</b>	2 jours (14h)	
<b>SESSIONS :</b>	13 au 14.05.2019	06 au 07.06.2019
	03 au 04.10.2019	24 au 25.10.2019
<b>LIEUX :</b>	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES	
<b>TARIF :</b>	Gratuit	

Hors IDF

Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10

## INSCRIPTION

## FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

## CONTACT

[dgestin@institutquatredix.fr](mailto:dgestin@institutquatredix.fr)

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

## OBJECTIFS

A l'issue du stage, le participant sera capable de détecter une fraude à l'identité lorsque celle-ci provient d'une usurpation ou a été obtenue de manière indue.

## PUBLIC

Agents en relation avec le public issus de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

## PREREQUIS

Avoir suivi l'une des formations suivantes : Initiation à la détection des faux documents (1 jour) ou Détection des faux documents (2 jours)

## INTERVENANT(S)

DEFDI

## CONCEPTEUR(S)



## ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINÉE À ÊTRE DEPLOYÉE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Oui. Les stagiaires devront se munir d'une clé USB.

## PROGRAMME / 1 jour

**Matin : Module 1****L'usurpation**

**Introduction :** Définition, approche statistique, répression pénale.

**Les modes opératoires :**

- Le changement de photographie ;
- la reconnaissance faciale : le look alike ;
- L'interchangeabilité des titres : étude de la fraude sur la CNI et les passeports électroniques - biométriques.

**Test fraude sur l'usurpation d'identité****Après-midi : Module 2****L'obtention indue**

**Introduction :** Définition, approche statistique, répression pénale.

**La preuve sur la nationalité : étude du Certificat Nationalité Française :**

- Généralités sur le CNF ;
- Etude des sécurités documentaires.

**La preuve de la naissance :**

- Le service Central d'état civil ;
- L'acte de naissance de l'outre-mer ;
- L'acte de naissance de la Commission de Révision de l'Etat Civil ;
- L'acte de naissance délivré par les mairies
- L'acte de naissance de l'OFPRA.

**Le justificatif de domicile :** la facture EDF, orange, SFR.

**Module 3****Etude de la fraude à l'identité : les cas pratiques**

- Les actes de naissances délivrés par le SCEC ;
- Les CNF ;
- Les actes de naissance délivrés par les mairies ;
- Les justificatifs de domicile ;
- L'obtention indue de titre de séjour.

<b>DUREE :</b>	1 jour (7h)			
<b>SESSIONS :</b>	02.04.2019	25.06.2019	15.10.2019	04.12.2019
<b>LIEUX :</b>	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES			
<b>TARIF :</b>	Gratuit			

Hors IDF

Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10

## INSCRIPTION

**FICHE D'INSCRIPTION**

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

**CONTACT**

[dgestion@institutquatredix.fr](mailto:dgestion@institutquatredix.fr)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12

## OBJECTIFS

Animer, dans son service, une session de sensibilisation à la fraude documentaire, après avoir appris à identifier une fraude documentaire ou à l'identité à partir d'un document administratif.

## PUBLIC

Toute personne amenée à contrôler quotidiennement les documents d'identité français et destinée à devenir réfèrent en fraude documentaire dans les structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

## PREREQUIS

Aucun

## INTERVENANT(S)

DEFDI

## CONCEPTEUR(S)



## ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Malette pédagogique dans le cas où obtention de la moyenne au test (note de 12/20). L'autorisation de relayer la formation est donnée pour une durée de 3 ans. A l'issue de cette période, un recyclage des connaissances, sur une durée de 3 jours, est proposé aux personnes relais

## PROGRAMME / 4 jours

1<sup>ère</sup> journée : matin

## Définition de la fraude documentaire :

- Typologie de la fraude ;
- L'utilisation de l'identité d'un tiers.

1<sup>ère</sup> journée : après-midi

## La normalisation des documents

## La terminologie FADO

## Le support

## Les éléments de sécurité de base

## Le filigrane et son contrôle

## Les éléments de sécurité supplémentaires

## Les matériaux synthétiques

2<sup>ème</sup> journée : matin

## Les impressions de sécurité :

- L'offset ;
- Taille douce ;
- Typographie ;
- La numérotation.

2<sup>ème</sup> journée : après-midi

## Les encres de sécurité :

- L'impression fluorescente ;
- L'encre fluorescente ;
- L'encre iridescente ;
- L'encre soluble ;
- L'encre optiquement variable.

3<sup>ème</sup> journée : matin

## Les sécurités dans les documents d'identité français : Distinction entre documents authentiques et faux.

## Les sécurités dans les autres documents français

3<sup>ème</sup> journée : après-midi

## Approche de la fraude à l'identité :

- Cadre général ;
- Détection des usurpateurs ;
- Le contrôle de nationalité.

4<sup>ème</sup> journée : matin

## Le contrôle de la Marianne

## Le contrôle des actes de naissance sécurisés

## Les actes de mairies

4<sup>ème</sup> journée : après-midi

## Evaluation finale individuelle / Animation des sensibilisations à la fraude documentaire :

- Les bases documentaires comme support technique ;
- Présentation de la sensibilisation.

## CONTENU

- Définition de la fraude.
- Authentification d'un document administratif à partir de ses éléments de sécurité.
- Appropriation de l'animation des sensibilisations à la fraude documentaire.

DUREE :	4 jours (28h)		
SESSIONS :	14 au 17.05.2019	17 au 20.09.2019	19 au 22.11.2019
LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES		
TARIF :	Gratuit		

## Hors IDF

Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10

## INSCRIPTION

## FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

## CONTACT

[dgestin@institutquatredix.fr](mailto:dgestin@institutquatredix.fr)

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

### OBJECTIFS

A l'issue du stage, les connaissances en fraude documentaire et à l'identité des participants seront mises à jour, et leur qualification sera validée pour trois ans à l'issue de leur réussite à l'examen.

### PUBLIC

Personnes relais parvenues au terme des trois ans d'activité à compter de l'année de validation initiale de ses compétences, ou de trois années à compter de la validation de la mise à jour de ses connaissances.

### PREREQUIS

Personnes relais en fraude documentaire et à l'identité exerçant une activité de formation effective en interne.

### INTERVENANT(S)

DEFDI

### CONCEPTEUR(S)



### ORGANISATEUR(S)



### FORMATION DESTINÉE À ÊTRE DEPLOYÉE EN INTERNE

Oui

### DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Malette pédagogique réactualisée.  
A l'issue de cette période de recyclage des connaissances, l'habilitation personnes relais est maintenue pour une durée de 3 ans, après la réussite à l'examen final par l'obtention de la note minimale de 12/20.

### PROGRAMME / 3 jours

#### 1<sup>ère</sup> journée : matin

**Formations effectuées ;  
Points négatifs et positifs ;  
Typologie de la fraude ;  
Profilage.**

#### 1<sup>ère</sup> journée : après-midi

**La fraude documentaire :**

- Les normes ;
- La terminologie de la matière ;
- Les méthodes de contrôles ;
- Le support papier ;
- Les sécurités de bases ;
- Les sécurités supplémentaires ;

- Les supports de synthèse ;
- Les impressions de sécurité.

- Le titre de séjour européen ;
- Le passeport français.

#### 3<sup>ème</sup> journée : matin

**La détection des usurpateurs ;  
L'obtention induue ;  
Nouvelles fraudes documentaire ou à l'identité.**

#### 2<sup>ème</sup> journée matin

**Les encres de sécurités ;  
La personnalisation des documents ;  
Les accessoires d'authentification.**

#### 2<sup>ème</sup> journée : après-midi

**Manipulation de documents d'identité :**

- La carte nationale d'identité ;

#### 3<sup>ème</sup> journée : après-midi

**Travaux pratiques sur des documents falsifiés, contrefaits ou volé vierge ;  
Test écrit ; Evaluation.**

### CONTENU

- Les différents types de fraudes : la falsification, la contrefaçon, le document fantaisiste, l'usage frauduleux, l'obtention induue.
- Le profilage, initiation à la reconnaissance faciale.
- Les sécurités d'un document d'identité : la normalisation des documents de voyage, le support, les sécurités, les impressions de sécurité, les accessoires de sécurisation, la personnalisation, la protection des données, les films de protection.
- Les sécurités des documents d'identité français.
- Approche de la fraude à l'identité : la détection des usurpateurs, le contrôle de la nationalité et de la naissance, travaux pratiques sur des fonds de dossier.
- Les bases de données comme support technique.
- Evaluation : questionnaires sur les documents administratifs et les moyens de leur délivrance.

<b>DUREE :</b>	3 jours (21h)	
<b>SESSIONS :</b>	04 au 06.06.2019	15 au 17.10.2019
<b>LIEUX :</b>	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES	
<b>TARIF :</b>	Gratuit	

#### Hors IDE

Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10

### INSCRIPTION

#### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlff/formations>

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

#### CONTACT

[dgestin@institutquatredix.fr](mailto:dgestin@institutquatredix.fr)

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

## OBJECTIFS

- Situer les problématiques, enjeux et le partenariat avec la justice ;
- Identifier les différents formats d'actes de naissance et les éléments rajoutés lors de leur délivrance ;
- Vérifier la cohérence des informations ;
- Distinguer les documents en provenance de pays atypiques.

## PUBLIC

- Agent en relation avec le public issu de l'ensemble des organismes de protection sociale.
- Tout agent de l'administration en charge de la délivrance des titres ou de l'attribution d'une qualité ou d'un bénéfice.

## PREREQUIS

Avoir participé au préalable à une initiation à la détection de faux documents.

## INTERVENANT(S)

DCPAF

- Niv. Central : DEFDI
- Province : DZPAF

## CONCEPTEUR(S)



## ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Fiche réflexe.

## PROGRAMME / 1 jour

### Approche contextuelle :

- statistiques
- problématique
- enjeux
- partenariat justice

### La mise en œuvre des différents contrôles

### Le support :

- formats
- contrôles de sécurités liés au format
- le fond d'impression
- l'emblème

### Les éléments rajoutés lors de la délivrance :

- marques optiques
- le code barre
- les timbres fiscaux

### La cohérence des informations

### Les documents des pays atypiques

<b>DUREE :</b>	1 jour (7h)		
<b>SESSIONS :</b>	07.05.2019	19.09.2019	12.12.2019
<b>LIEUX :</b>	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES		
<b>TARIF :</b>	Gratuit		

Hors IDF

Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

### CONTACT

[dgestion@institutquatredix.fr](mailto:dgestion@institutquatredix.fr)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

## OBJECTIFS

- Identifier les limites de la dématérialisation en matière de contrôle documentaire ;
- Appliquer les techniques de contrôle de cohérence par type de document présenté ;
- Repérer les principales bases documentaires.

## PUBLIC

- Agent en relation avec le public issu de l'ensemble des organismes de protection sociale.
- Tout agent de l'administration en charge de la délivrance des titres ou de l'attribution d'une qualité ou d'un bénéfice.

## PREREQUIS

Avoir participé au préalable à une initiation à la détection de faux documents.

## INTERVENANT(S)

DCPAF

- Niv. Central : DEFDI
- Province : DZPAF

## CONCEPTEUR(S)



## ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Fiche réflexe.

# Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction de dossier dématérialisé

## PROGRAMME / 1 jour

## Matin

## Le contrôle de la photographie

- Normes ISO
- Les imposteurs : une menace bien réelle : modes opératoires, stats
- Les techniques de la reconnaissance faciale
- Exercice disponibles sur FRAUDOC

## Documents lisibles à la machine et normalisation

- Qu'est-ce qu'un DVLM ?
- Les différents formats et la distinction ZIV / ZLA
- Structure de la ZLA et le calcul des chiffres de contrôle
- Quelques ZLA atypiques
- Le support
- Les impressions de sécurités
- Les polices de caractères

## Après-midi

## Les documents d'état-civil

- Documents français
  - la carte d'identité, le E passeport, le permis de conduire (3 volets, ID1) le titre de séjour TD1 et TD2
  - les Documents d'état civil français sécurisés : SCEC, CNF
  - les actes des mairies : COMEDEC
- Documents étrangers
  - formalisme
  - cohérence des données
- Les cas pratiques

## Les justificatifs de domicile

- Le 2Ddoc pour lutter contre les contrefaçons et falsifications
- Les numéros et adresses de contact des facturiers

## Les bases documentaires disponibles

PRADO, iFADO, FRAUDOC, EDISON

DUREE :	1 jour (7h)			
SESSIONS :	19.03.2019	12.06.2019	12.09.2019	10.10.2019
	29.10.2019	14.11.2019	10.12.2019	
LIEUX :	DCPAF – 27 cours de Petites Ecuries – 77185 LOGNES			
TARIF :	Gratuit			

Hors IDF

Possibilité d'organisation au sein de votre organisme, CODAF : cf. contact Institut 4.10

## INSCRIPTION

## FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnl/f/formations>

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

## CONTACT

[dgestin@institutquatredix.fr](mailto:dgestin@institutquatredix.fr)

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

### OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants connaîtront les principes de base de fonctionnement d'Internet et seront capables de connaître et utiliser les outils aidant à effectuer des recherches afin d'identifier des opérateurs sur internet dans le but de réaliser des constats exploitables.

### PUBLIC

- Agent en charge de la détection et/ou recherche de manquements ou d'infraction sur des sites Internet ;
- Agent exerçant ses missions de contrôle au sein d'une équipe d'enquêteurs ou agent pilote d'une équipe d'enquêteurs.

### PREREQUIS

Cette formation, **très pratique**, exige les prérequis suivants :

- Disposer du droit de communication auprès d'opérateurs intervenant sur Internet. Le droit de communication doit être assorti de sanction ;
- Excellente connaissance des fonctionnalités de base des navigateurs Internet ;
- Aisance dans la manipulation et la création de fichiers et de dossiers.

### INTERVENANT(S)

Service National d'Enquêtes (S.N.E) de la DGCCRF

### CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



### FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

### DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Livret récapitulatif des éléments à exploiter aux fins d'identification d'un opérateur.

### PROGRAMME / 2,5 jours

14h (*sauf précision contraire*)

#### Notions juridiques :

- Définition du commerce électronique ;
- Textes applicables : loi pour la confiance en l'économie numérique, vente à distance.

#### Réalisation de constats :

- Contraintes juridiques (textes encadrant la réalisation de constat) ;
- Contraintes techniques (utilisation d'un matériel et d'un accès Internet dédié).

#### Internet notions techniques :

- Base de fonctionnement d'Internet ;
- Notion d'adressages IP et informations pouvant être obtenues ;

- Noms de domaine – Gestion des noms de domaines : choix, création et enregistrement ;
- Exploitation des bases WHOIS.

#### Découverte du navigateur Firefox :

- Présentation des fonctionnalités ;
- Ajout de modules complémentaires pour l'aide à l'enquête ;
- Utilisation de profils ;
- Réalisation de copie-écrans exploitables.

#### Identification d'opérateurs :

- Récapitulatif des moyens d'identification ;
- Mise en pratique de la formation à partir de cas réels.

16h (*sauf précision contraire*) : fin de session

<b>DUREE :</b>	2,5 jours (15h)
<b>SESSIONS :</b>	26.03.2019 au 28.03.2019
<b>LIEUX :</b>	ENCCRF Montpellier 45 Place Ernest Granier 34935 MONTPELLIER Cedex 9 Tél : 04 99 52 74 00 / Fax : 04 99 52 74 50
<b>TARIF :</b>	Gratuit

### INSCRIPTIONS

#### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlff/formations>

#### CONTACT

[enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr)

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

<p style="text-align: center;"><b>FORMATION ENFIP</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères</b></p>								
<p>A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les clignotants permettant de détecter une société éphémère et connaîtront les moyens d'actions des administrations partenaires.</p> <p style="text-align: center;"><b>PUBLIC</b></p>	<p><b>PROGRAMME / 1 jour</b></p>								
<p>Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, d'un organisme ou administration représenté au CODAF).</p> <p style="text-align: center;"><b>PREREQUIS</b></p>	<p><b>Définition du profil des sociétés éphémères et des signaux d'alerte permettant de détecter les sociétés éphémères le plus en amont possible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• éléments de contexte ;</li> <li>• clignotants directement décelables par les agents de contrôle.</li> </ul> <p><b>Les compétences et les modalités d'intervention des services de contrôle : DGFIP, organismes sociaux, DGT, police judiciaire ;</b></p> <p><b>Les informations exploitables ;</b></p> <p><b>La mission de contrôle des entreprises domiciliataires confiée à la DGCCRF en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.</b></p> <p><i>L'attention des stagiaires est appelée sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.</i></p> <p><b>La coordination des actions inter administrations</b> (base juridique et méthodes d'échanges d'information).</p>								
<p>Aucun</p> <p style="text-align: center;"><b>INTERVENANT(S)</b></p>									
<p>DGFIP et INTEFP, Réseau de formateurs institutionnel</p> <p style="text-align: center;"><b>CONCEPTEUR(S)</b></p>									
<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"><b>ORGANISATEUR(S)</b></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"><b>DUREE :</b></td> <td>1 jour (6h)</td> </tr> <tr> <td><b>SESSIONS :</b></td> <td>Les dates et lieux précis des sessions seront diffusés courant 2019.</td> </tr> <tr> <td><b>LIEUX :</b></td> <td>Centres interrégionaux de formation (CIF) de l'ENFIP (DGFIP)</td> </tr> <tr> <td><b>TARIF :</b></td> <td>Gratuit</td> </tr> </table>	<b>DUREE :</b>	1 jour (6h)	<b>SESSIONS :</b>	Les dates et lieux précis des sessions seront diffusés courant 2019.	<b>LIEUX :</b>	Centres interrégionaux de formation (CIF) de l'ENFIP (DGFIP)	<b>TARIF :</b>	Gratuit
<b>DUREE :</b>	1 jour (6h)								
<b>SESSIONS :</b>	Les dates et lieux précis des sessions seront diffusés courant 2019.								
<b>LIEUX :</b>	Centres interrégionaux de formation (CIF) de l'ENFIP (DGFIP)								
<b>TARIF :</b>	Gratuit								
<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"><b>FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE</b></p>									
<p>Non</p> <p style="text-align: center;"><b>DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE</b></p>	<p><b>INSCRIPTION</b></p>								
<p>Envoi par courriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ module de formation ;</li> <li>➤ lien vers le site Internet de la DNLF, rubrique : CODAF / carte des CODAF : <a href="http://www.economie.gouv.fr/dnlf/carte-des-codaf">http://www.economie.gouv.fr/dnlf/carte-des-codaf</a></li> </ul>	<p><b>FICHE D'INSCRIPTION</b> Fiche d'inscription à télécharger sur <a href="https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations">https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations</a></p> <p><b>CONTACT</b> <a href="mailto:patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr">patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr</a> <a href="mailto:isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr">isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr</a></p> <p><b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b> 18 à 20</p>								

# LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

<b>Présentation de l'offre de formation « lutte contre le travail illégal »</b>	<b>p.23</b>
<b>Modules généralistes</b>	<b>p.28</b>
<b>Modules spécialisés</b>	<b>p.35</b>
<b>Modules thématiques</b>	<b>p.39</b>
<b>Modules de l'OCLTI</b>	<b>p.47</b>

## Présentation de l'offre de formation « Lutte contre le travail illégal »

L'engagement des différents acteurs dans la lutte contre les fraudes notamment au sein des CODAF permet aujourd'hui d'affirmer que si le travail interinstitutionnel ouvre la voie d'une meilleure efficacité de l'action de l'Etat et des institutions concernées, il ne peut pour autant se décréter. Il se construit et demande aux différents professionnels impliqués de développer des compétences spécifiques afin de travailler en complémentarité avec les partenaires des autres institutions.

Dans le cadre des missions dévolues à la Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude (DNLF) et en lien avec la Direction Générale du Travail (DGT), **l'INTEFP** propose, avec tous les partenaires impliqués dans la lutte contre le travail illégal, une offre de formation interinstitutionnelle destinée à tous les corps de contrôle concernés qui, du fait de la complexité des problématiques visées, sont amenés à se concerter ou à coopérer sur un territoire.

**Cette offre de formation s'appuie aujourd'hui sur deux dispositifs complémentaires :**

- Les formations catalogue « Lutte contre le travail illégal »
- Les actions locales de formation « Lutte contre le travail illégal »

## Les formations catalogue « lutte contre le travail illégal » de l'INTEFP

Ce dispositif s'est construit depuis 2008 autour de différents modules de formation selon une programmation pédagogique validée par tous les acteurs impliqués dans cette action (ACOSS, CCMSA, OCLTI, DGT, DGFIP, etc.). Elle s'adresse à tous les corps et organismes de contrôle représentés au CODAF (inspection du travail, services fiscaux, organismes sociaux – URSSAF, MSA, ACOSS, Pôle Emploi – gendarmerie, etc.).

Ces actions de formation créent les conditions, dans un cadre décontextualisé, d'un partage des connaissances, des analyses, des outils, des compétences et des méthodes de travail pour les différentes administrations et organismes compétents en matière de lutte contre le travail illégal. Cette offre, à caractère national, est déployée à l'INTEFP ainsi que dans les Centres Interrégionaux de Formation (CIF) selon une programmation fixée annuellement.

Dans ce cadre sont proposés les modules suivants :

### **Des modules généralistes de 3 jours :**

**Module 1 :** « S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale »

**Module 2 :** « Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal »

**Module 3 :** « S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal »

### **Des modules spécialisés de 2 jours :**

**Module 4 :** « Le travail illégal dans le transport routier de marchandises »

**Module 5 :** « La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture »

**Module 6 :** « Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales »

### **Des modules thématiques de 1 jour :**

**Module 7 :** « Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal »

**Module 8 :** « Le contrôle de la micro - entreprise et la lutte contre le travail illégal »

**Module 9 :** « L'action pénale en matière de travail illégal »

**Module 10 :** « Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains » (1,5 jour)

**Fruit d'un partenariat INTEFP – OCLTI, un module spécialement dédié aux officiers de police judiciaire est aussi proposé :**

**Module 11 :** « Enquêteur travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales »

## **CONTACT INTEFP**

### **Offre de formation catalogue « Lutte contre le travail illégal »**

---

**Pour les demandes de renseignement d'ordre général relatives à l'offre de formation lutte contre le travail illégal de l'INTEFP, merci d'adresser un courriel à l'adresse suivante [intefp.milti@travail.gouv.fr](mailto:intefp.milti@travail.gouv.fr) ou de téléphoner au 04.78.87.47.47**

**Pour les demandes de renseignement concernant plus particulièrement une inscription à une session de formation lutte contre le travail illégal de l'INTEFP, merci de prendre contact avec le lieu de formation correspondant.**

#### **INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (INTEFP)**

1498, route de Sain Bel – 69280 Marcy-L'étoile

Téléphone : 04.78.87.47.47 - Télécopie : 04.78.87.47.00

Courriel : [intefp.milti@travail.gouv.fr](mailto:intefp.milti@travail.gouv.fr)

Sites Internet / Intranet : [www.intefp.travail.gouv.fr](http://www.intefp.travail.gouv.fr) / [www.intraint.travail.gouv.fr](http://www.intraint.travail.gouv.fr)

#### **C.I.F. DE BORDEAUX**

Ilot Abria, 37 avenue du Général de Larminat - 33000 Bordeaux

Téléphone : 05.57.81.41.51 – Télécopie : 05.56.98.79.88

Courriel : [intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr)

#### **C.I.F. DE LILLE**

40, Place Augustin Laurent – Immeuble les Arcades de Flandres – Bâtiment L - 59000 Lille

Téléphone : 03.20.62.27.27 – Télécopie : 03.20.62.27.29

Courriel : [intefp.cif-lille@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-lille@travail.gouv.fr)

#### **C.I.F. DE MONTPELLIER**

45, place Ernest Granier – BP 60 – 34935 Montpellier Cedex 9

Téléphone : 04.99.52.74.75 – Télécopie : 04.99.52.74.60

Courriel : [intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr)

#### **C.I.F. DE NANCY**

10, rue Mazagran – 54000 Nancy

Téléphone : 03.83.19.20.10 – Télécopie : 03.83.19.20.19

Courriel : [intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr)

#### **C.I.F. DE NANTES**

Immeuble La Colombia, 3 boulevard des Martyrs Nantais - 44200 Nantes

Téléphone : 02.40.35.40.95 – Télécopie : 02.40.35.18.80

Courriel : [intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr)

#### **C.I.F. DE SAINT-DENIS**

19, rue des Bretons – Z.A.C. Cornillon Sud – 93210 La Plaine-Saint-Denis

Téléphone : 01.83.72.40.60 – Télécopie : 01.83.72.40.70

Courriel : [intefp.cif-paris@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-paris@travail.gouv.fr)

# Informations générales sur les e-formations organisées par l'INTEFP

---

Les modules suivants sont organisés sous une **forme hybride** :

- le travail illégal dans le transport routier de marchandises
- le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales
- la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture
- l'action pénale en matière de travail illégal

**Les jours en présentiel sont en effet précédés d'une formation « à distance », partie intégrante de l'action de formation.**

Celle-ci comporte **trois modules d'acquisition de connaissances** portant respectivement sur :

- les différentes formes du travail illégal,
- les acteurs de la lutte contre le travail illégal,
- les fondamentaux du détachement.

Un mot de passe est transmis à l'occasion de l'envoi de la convocation, environ un mois avant le début de la formation (<https://padint.intefp.fr/workspaces/989/open/tool/home#/tab/-1>).

## Les actions locales de formation « Lutte contre le travail illégal »

Ce dispositif de formation fait écho à la circulaire interministérielle du 11 février 2013 relative à la mise en œuvre du PNLTI 2013-2015, qui précise que l'INTEFP apporte son appui aux déclinaisons régionales de la politique nationale de lutte contre le travail illégal. Dans ce cadre, cette offre de formation s'adresse plus particulièrement aux institutions en charge de la lutte contre le travail illégal sur un plan local.

### Ces actions locales de formation sont de deux types :

- **Les actions locales dites « catalogue »** : pour un public hétérogène dans sa composition et provenant d'au moins 2 corps de contrôle différents.
- **Les actions locales dites « partenariales »** : pour un public homogène dans sa composition et provenant de la même administration ou du même organisme.  
*Actions locales partenariales non ouvertes aux agents du système d'inspection du travail, ces derniers pouvant bénéficier de l'offre de service (ODS) de l'INTEFP.*

### Ces actions de formation locales sont organisées :

- « **sur demande** » par une institution (CODAF, DIRECCTE, Préfecture, etc.)
- « **sur mesure** » compte tenu des besoins identifiés en formation
- « **sur site** » dans les locaux-mêmes du demandeur

### Elles poursuivent plusieurs objectifs :

- Favoriser l'accessibilité des formations interinstitutionnelles « lutte contre le travail illégal » : certains publics, compte tenu de changements organisationnels ou de contraintes budgétaires, ne peuvent s'inscrire aisément à des formations de type « catalogue ».
- Répondre aux besoins locaux de formation : les problématiques auxquelles sont confrontés les agents de contrôle sont variables d'un territoire à un autre, de même que les priorités déterminées sur un plan institutionnel en matière de lutte contre le travail illégal.

#### Pour les actions locales dites « catalogue » :

- Appuyer la politique de lutte contre le travail illégal sur un plan territorial, en favorisant dans un cadre formatif interinstitutionnel la montée en compétence collective d'agents collaborant ou étant amenés à coopérer sur ce champ.

#### Pour les actions locales dites « partenariales » :

- Répondre aux besoins en formation non satisfaits des corps et organismes partenaires de l'inspection du travail, en proposant au niveau de leurs déclinaisons locales des formations adaptées aux problématiques qu'elles rencontrent.

### Le processus de mise en œuvre de ces actions est le suivant :

- Prise de contact du demandeur avec l'INTEFP
- Analyse de la demande et détermination des besoins
- Elaboration et validation d'un projet pédagogique avec le demandeur
- Conception d'un produit formatif et mise en œuvre de la formation au niveau local

#### Contact :

La « fiche prise de contact » est à télécharger sur  
<https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

## LES MODULES GENERALISTES

---

Les **modules généralistes de 3 jours** permettent aux participants d'acquérir des connaissances fondamentales en matière de lutte contre le travail illégal, et de cerner les conditions de mise en œuvre d'une action interinstitutionnelle.

- Module 1** : « S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale » **p.29**
- Module 2** : « Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal » **p.31**
- Module 3** : « S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal » **p.33**

<p style="text-align: center;"><b>Module 1 - INTEFP</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS</b></p>	<h1 style="text-align: center;">S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale</h1>
<p>Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et de sanction du travail dissimulé, et à acquérir les repères nécessaires pour collaborer sur ce champ.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>PUBLIC</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME / 3 jours</b></p>
<p>Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.</p>	<p><b>Séquence 1 (1h30) :</b></p> <p><b>Le travail illégal : enjeux et définition</b></p> <p>Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que, de façon succincte, le contenu des six infractions relevant du champ du travail illégal.</p>
<p style="text-align: center;"><b>PREREQUIS</b></p>	<p><b>Séquence 2 (4h30) :</b></p> <p><b>L'infraction de travail dissimulé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une connaissance précise de l'ensemble de l'environnement juridique de l'infraction de travail dissimulé, afin de pouvoir identifier et constater celle-ci lors d'un contrôle ;</li> <li>• Viser toutes les personnes susceptibles d'être impliquées dans la commission de l'infraction, et donner les suites pénales, administratives, civiles et financières prévues par les textes.</li> </ul>
<p>Aucun</p>	<p><b>Séquence 3 (3h00) :</b></p> <p><b>Les acteurs de contrôle du travail illégal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;</li> <li>• Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal</li> <li>• S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>INTERVENANT(S)</b></p> <p>Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat du parquet</p>	<p><b>Séquence 4 (3h00) :</b></p> <p><b>La méthodologie d'action du travail illégal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre en capacité d'identifier les différentes situations de contrôle, et de recenser les outils juridiques utiles notamment en matière de procédure ;</li> <li>• Savoir préparer et construire en amont une procédure appropriée de contrôle, et identifier les sources d'informations disponibles pour optimiser l'efficacité des contrôles.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)</b></p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p><b>Séquence 5 (1h30) :</b></p> <p><b>La procédure pénale en matière de travail illégal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les règles de procédure pénale de droit commun et spécifiques à la lutte contre le travail illégal ;</li> <li>• Apprécier et évaluer l'articulation entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;</li> <li>• Sécuriser les contrôles en évitant les erreurs de procédure.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE</b></p>	<p><b>Séquence 6 (1h30) :</b></p> <p><b>Les droits du salarié victime du travail illégal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les droits du salariés victime du travail illégal ;</li> <li>• Connaître l'étendue des droits du salarié, en fonction de la nature de la fraude dont il est victime ;</li> <li>• Intégrer à part entière le respect des droits du salarié dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'action de contrôle.</li> </ul>
<p>Non</p>	<p><b>Séquence 7 (3h00) :</b></p> <p><b>L'intervention d'un magistrat du parquet</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE</b></p>	<p>Attestation de fin de formation.</p>

# S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale

**SUITE**

## CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un magistrat du parquet traitant du contentieux relatif au travail illégal permet de bénéficier de conseils pratiques visant à améliorer la qualité des procédures pénales.

<b>DUREE :</b>	3 jours (18h)	
<b>SESSIONS :</b>	04 au 06.06.2019	14 au 17.10.2019
<b>LIEUX :</b>	INTEFP – Marcy l'Etoile	CIF Lille
<b>TARIF :</b>	180€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail	

*Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».*

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

<p style="text-align: center;"><b>MODULE 2 - INTEFP</b></p>	<h1 style="margin: 0;">Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal</h1>	
<p><b>OBJECTIFS</b></p>		
<p>Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et de sanction du travail dissimulé, et à acquérir les repères nécessaires pour collaborer sur ce champ.</p>	<p><b>PROGRAMME / 3 jours</b></p>	
<p><b>PUBLIC</b></p>		
<p>Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.</p>	<p><b>Séquence 1 (1h30) :</b></p>	<p><b>Séquence 3 (1h30) :</b></p>
<p><b>PREREQUIS</b></p>	<p><b>Le travail illégal : enjeux et définition</b></p> <p>Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que, de façon succincte, le contenu des six infractions relevant du champ du travail illégal.</p>	<p><b>La procédure pénale en matière de travail illégal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les règles de procédure pénale de droit commun et spécifiques à la lutte contre le travail illégal ;</li> <li>• Apprécier et évaluer l'articulation entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;</li> <li>• Sécuriser les contrôles en évitant les erreurs de procédure.</li> </ul>
<p>Aucun</p>	<p><b>Séquence 2 (9h00) :</b></p>	<p><b>Séquence 4 (1h30) :</b></p>
<p><b>INTERVENANT(S)</b></p>	<p><b>Les stratégies d'action commune et leurs pratiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le dispositif interministériel de lutte contre la fraude, et mesurer l'intérêt et les enjeux d'une approche systémique ;</li> <li>• Connaître les prérogatives des différents agents de contrôle en charge de la lutte contre le travail illégal, ainsi que leurs limites ;</li> <li>• Savoir choisir l'objet approprié des contrôles et identifier le cadre juridico-administratif pertinent ainsi que les modalités d'intervention ;</li> <li>• Savoir rechercher et mutualiser les informations disponibles en recourant, notamment, aux partenaires institutionnels ;</li> <li>• Savoir faire jouer les articulations entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;</li> <li>• Etre en mesure d'anticiper sur les suites qui vont être données au contrôle et savoir exploiter et optimiser les constats opérés.</li> </ul>	<p><b>Les droits du salarié victime du travail illégal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les droits du salarié victime du travail illégal ;</li> <li>• Connaître l'étendue des droits du salarié, en fonction de la nature de la fraude dont il est victime ;</li> <li>• Intégrer à part entière le respect des droits du salarié dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'action de contrôle.</li> </ul>
<p><b>CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)</b></p>	<p><b>Séquence 5 (1h30) :</b></p>	
	<p><b>Les sanctions administratives du travail illégal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la liste des sanctions administratives du travail illégal ;</li> <li>• S'appropriier les conditions de mise en œuvre de ces sanctions administratives ;</li> <li>• Intégrer les sanctions administratives dans la gestion des suites d'un contrôle.</li> </ul>	
<p><b>FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE</b></p>	<p><b>Séquence 6 (3h00) :</b></p>	
<p>Non</p>	<p><b>L'intervention d'un secrétaire de CODAF</b></p>	
<p><b>DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE</b></p>		
<p>Attestation de fin de formation.</p>		

# Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal

**SUITE**

## CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend, en complément d'apports théoriques, des phases importantes de mise en pratique.

Ces séquences pratiques constituent l'essentielle plus-value de ce module, puisqu'elles permettent aux stagiaires de renforcer leurs pratiques collaboratives sur le champ du travail illégal.

L'intervention du secrétaire de CODAF permet de bénéficier de conseils pratiques visant à optimiser l'organisation de contrôles coordonnés et d'investigations conjoints

<b>DUREE :</b>	3 jours (18h)	
<b>SESSIONS :</b>	11 au 14.06.2019	17 au 19.09.2019
<b>LIEUX :</b>	CIF Nantes	CIF Bordeaux
<b>TARIF :</b>	180€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail	

*Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».*

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

## OBJECTIFS

Cette formation permet d'approfondir les connaissances en matière de caractérisation juridique des situations dites « complexes » en interaction avec les partenaires interinstitutionnels.

## PROGRAMME / 3 jours

## PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

## PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

## INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Expert de l'OCLTI.

## CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Attestation de fin de formation.

### Séquence 1 (3h00) :

#### Le contrôle des opérations de prêt de main d'œuvre

- Etre en capacité de distinguer les prêts de main d'œuvre licites et les prêts de main d'œuvre illicites qui relèvent du travail illégal ;
- Etre en capacité de distinguer les prêts illicites de main d'œuvre et la vraie sous-traitance ;
- S'approprier le dispositif juridique qui sanctionne les prêts illicites de main d'œuvre.

### Séquence 2 (4h30) :

#### Le contrôle des opérations de sous-traitance

- Connaître le cadre juridique de la sous-traitance, son objet et les modalités de son organisation, du fait d'une entreprise étrangère ;
- Etre en capacité de faire la distinction entre la vraie et la fausse sous-traitance, et de qualifier les situations en conséquence ;
- S'approprier le dispositif juridique qui sanctionne les pratiques de fausse sous-traitance.

### Séquence 3 (1h30) :

#### Le contrôle des situations d'activité non salariée

- Présenter les différentes situations d'activité non salariée (travail indépendant, bénévolat, entraide, stage, activité culturelle) pour les distinguer d'une situation de travail salarié ;
- S'assurer lors d'un contrôle que la situation d'activité non salariée apparente correspond à la réalité et que la personne en activité n'est pas en réalité un travailleur indépendant dissimulé ou un salarié dissimulé.

### Séquence 4 (3h00) :

#### La solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage

- Connaître l'objet et le contenu de la solidarité financière ;
- S'approprier les conditions et les mécanismes juridiques permettant de mettre en cause la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage en matière de travail dissimulé ;
- S'approprier les conditions et les mécanismes juridiques permettant de mettre en cause la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage en matière d'emploi de salarié étranger employé sans titre de travail.

### Séquence 5 (3h00) :

#### L'intervention d'un expert de l'OCLTI

### Séquence 6 (3h00) :

#### Les acteurs de contrôle du travail illégal

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;
- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

# S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal

## SUITE

### CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un expert de l'OCLTI venant présenter sa méthodologie d'enquête, permet de bénéficier de conseils pratiques en matière d'investigation et de contrôle des situations complexes.

<b>DUREE :</b>	3 jours (18h)	
<b>SESSIONS :</b>	26 au 28.03.2019	17 au 19.09.2019
<b>LIEUX :</b>	CIF Saint Denis	CIF Montpellier
<b>TARIF :</b>	180€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail	

*Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».*

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnl/f/formations>

### CONTACT

Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

## LES MODULES SPECIALISÉS

---

Les **modules spécialisés de 2 jours** permettent aux participants ayant déjà une connaissance générale du travail illégal, de se professionnaliser au regard des priorités identifiées en matière de lutte contre le travail illégal.

<b>Module 4</b> : « Le travail illégal dans le transport routier de marchandises »	<b>p.36</b>
<b>Module 5</b> : « La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture »	<b>p.37</b>
<b>Module 6</b> : « Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales »	<b>p.38</b>

## OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises.

**e - formation préalable d'1h incluse (p. 26)**

**PROGRAMME / 2 jours**

## PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

## PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

## INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

## CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Attestation de fin de formation.

### Séquence 1 (9h00) :

#### Le travail illégal dans le transport routier de marchandises

- Connaître l'environnement et les caractéristiques du transport routier de marchandises, notamment du fait des entreprises étrangères ;
- S'approprier la législation applicable, au titre de la profession réglementée et au titre du droit social de droit commun ;
- Etre en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises.

### Séquence 2 (3h00) :

#### Les acteurs de contrôle du travail illégal

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;
- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

## CONTENU

Ce module est coanimé par un contrôleur des transports terrestres (CTT) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des entreprises de transport routier de marchandises. Il comprend :

- Une introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans le secteur du transport routier de marchandises (TRM) ;

- Une présentation des spécificités du secteur du transport routier de marchandises et la typologie des infractions concernant les TRM.
- La présentation d'un cas de fraude, et une description des faux statuts d'activité communément rencontrés dans le secteur des TRM ;

- Une présentation sur l'intervention des entreprises de transport routier étrangère et le détachement de salariés (focus sur le cabotage) ;
- Des éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans les TRM.

<b>DUREE :</b>	2 jours (12h)		
<b>SESSIONS :</b>	13 au 15.05.2019	01 au 02.10.2019	23 au 24.10.2019
<b>LIEUX :</b>	CIF Nantes	CIF Bordeaux	CIF Montpellier
<b>TARIF :</b>	180€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail		

*Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».*

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlff/formations>

### CONTACT

Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

## OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur de l'agriculture.

**e - formation préalable d'1h incluse (p. 26)**

**PROGRAMME / 2 jours**

## PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

## PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

## INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle).

## CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Attestation de fin de formation.

### Séquence 1 (9h00) :

#### La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture

- Connaître l'environnement et les caractéristiques propres au secteur agricole et forestier ;
- S'approprier la législation applicable, au titre des particularités (entraide, contrat vendange...) et au titre du droit social de droit commun ;
- Etre en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur agricole et forestier.

### Séquence 2 (3h00) :

#### Les acteurs de contrôle du travail illégal

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;
- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

## CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de contrôle de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle du secteur agricole. Il comprend :

- Une introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans l'agriculture, avec focus sur le périmètre de l'assujettissement ;
- Une présentation des spécificités du secteur agricole et des travaux forestiers (entraide, activité saisonnière, woofing, etc...) ;
- La présentation des situations de travail illégal communément rencontrées en matière agricole et des études de cas ;
- Une présentation sur l'intervention des entreprises étrangères et le détachement de salariés (sous-traitance, entreprises de travail temporaire...) ;

étrangères et le détachement de salariés (sous-traitance, entreprises de travail temporaire...) ;

- Des éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture.

<b>DUREE :</b>	2 jours (12h)		
<b>SESSIONS :</b>	11 au 13.06.2019	08 au 09.10.2019	21 au 23.10.2019
<b>LIEUX :</b>	CIF Saint Denis	CIF Montpellier	CIF Lille
<b>TARIF :</b>	180€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail		

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

# Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales

## OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de mieux analyser les situations de prestations de services transnationales, et d'engager une action de contrôle adaptée.

**e - formation préalable d'1h incluse (p. 26)**

**PROGRAMME / 2 jours**

## PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

## PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

## INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

Coanimation par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la LTI.

## CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Attestation de fin de formation.

### Séquence 1 (9h00) :

#### Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères

- Connaître les concepts de liberté d'établissement et de libre prestation de services ;
- S'approprier la législation applicable à l'activité économique exercée par les entreprises étrangères et la législation applicable aux salariés détachés ;
- Etre en capacité d'analyser de façon pertinente la légalité de l'intervention des entreprises étrangères et du détachement de leurs salariés sur le territoire français, au regard du travail illégal et au regard de la législation de droit commun.

### Séquence 2 (3h00) :

#### Les acteurs de contrôle du travail illégal

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;
- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

## CONTENU

- Une introduction générale sur les enjeux liés à la question des PSI (définition d'une entreprise étrangère, périmètre de l'Union européenne...)
- Une présentation sur les modalités d'intervention des entreprises étrangères et le cadre juridique applicable ;
- Des précisions sur le détachement des salariés au sens du droit du travail et la législation applicable ;
- Des précisions sur le détachement des salariés au sens de la sécurité sociale et la législation applicable ;
- Des précisions sur les obligations fiscales imputables aux entreprises détachant des travailleurs ;
- Une présentation sur les infractions à la législation applicable, y compris à l'égard du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage ;
- Des éléments de méthodologie sur le contrôle d'une entreprise étrangère : les vérifications et les documents exigibles ;
- Des précisions sur la coopération administrative et les bureaux de liaison, aux fins d'optimisation de l'action de contrôle.

<b>DUREE :</b>	2 jours (12h)		
<b>SESSIONS :</b>	18 au 19.06.2019	26 au 27.06.2018	18 au 20.11.2018
<b>LIEUX :</b>	CIF Bordeaux	INTEFP – Marcy l'Etoile	CIF Nantes
<b>TARIF :</b>	180€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail		

Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

## LES MODULES THEMATIQUES

---

Les **modules thématiques de 1 jour** (sauf module 10 de 1,5 jour) permettent aux participants ayant déjà une connaissance précise du travail illégal, de compléter leurs connaissances en appréhendant des situations spécifiques pouvant relever du travail illégal.

<b>Module 7</b> : « Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal »	<b>p.40</b>
<b>Module 8</b> : « Le contrôle des micro - entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »	<b>p.41</b>
<b>Module 9</b> : « L'action pénale en matière de travail illégal »	<b>p.43</b>
<b>Module 10</b> : « Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains »	<b>p.45</b>

## OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal dans les situations d'emploi ou d'activité dites particulières.

## PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

## PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

## INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

## CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Attestation de fin de formation

## PROGRAMME / 1 jour

**Avoir une meilleure connaissance des formes d'emploi ou d'activités dites particulières ;**

**Etre en capacité de s'assurer qu'une activité ou un emploi dit particulier ne constitue pas ou ne dissimule pas une situation de travail illégal ;**

**Dans l'affirmative, savoir qualifier cet emploi ou cette activité au regard de la législation sur le travail illégal.**

## CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des formes d'emploi ou d'activités dites particulières, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la LTI. Il comprend :

- Une introduction sur la notion d'emploi ou d'activité atypique et l'esquisse d'une typologie les concernant ;
- Une approche particulière des formes d'emploi ou d'activité suivantes :
  - Les présomptions de salariat (artistes, mannequins, bûcherons...) ;
  - Les sportifs ;
  - Les vrais et les faux statuts d'emploi ou d'activité ;
  - Les activités d'intermédiation et de placement ;
  - Les juniors entreprises ;
  - Les systèmes d'échanges locaux (SEL), le woofing ;
  - Le secteur culturel ;
  - La mouvance sectaire ;
  - La télé réalité.
- Des éléments de méthode et de cadrage juridique permettant une action de contrôle en partenariat.

<b>DUREE :</b>	1 jour (6h)		
<b>SESSIONS :</b>	14.05.2019	15.10.2019	19.11.2019
<b>LIEUX :</b>	CIF Lille	INTEFP – Marcy l'Etoile	CIF Saint Denis
<b>TARIF :</b>	180€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail		

*Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».*

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

# Le contrôle des micro-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal

## OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de contrôler les situations susceptibles de présenter un recours abusif au régime du micro-entrepreneur.

## PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

## PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

## INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

## CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Attestation de fin de formation

## PROGRAMME / 1 jour

**S'approprier les règles qui régissent le statut de micro-entrepreneur, et appréhender l'intérêt et les limites propres à celui-ci,**

**Etre en capacité de vérifier que les règles de ce statut sont respectées, et de qualifier les manquements et les fraudes constatées,**

**Savoir actionner les nécessaires,**

**Articulations entre les administrations et les organismes impliqués afin de conduire des investigations adéquates.**

## CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de contrôle des services fiscaux (DGFIP) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des micro-entrepreneurs. Il comprend :

- Une introduction générale portant sur l'origine, l'objet et l'intérêt du statut de micro-entrepreneur,
- Une présentation sur les conditions d'éligibilité à ce statut et les avantages fiscaux et sociaux liés à celui-ci ;
- Une présentation des formalités d'accès à ce statut et pendant l'exercice d'une activité professionnelle sous ce statut ;
- Une présentation sur les conditions de sortie (ou de fin) du statut de micro-entrepreneur ;
- Les fraudes les plus courantes, leurs qualifications juridiques et les sanctions applicables ;
- Des éléments de méthodologie sur le contrôle des micro-entrepreneurs dans le cadre de l'interministérialité.

<b>DUREE :</b>	1 jour (6h)		
<b>SESSIONS :</b>	12.03.2019	03.10.2019	20.11.2019
<b>LIEUX :</b>	CIF Lille	INTEFP Marcy l'Etoile	CIF Saint Denis
<b>TARIF :</b>	180€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail		

*Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».*

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

# Pour une première approche de la micro-entreprise

**Vous souhaitez connaître ou approfondir vos connaissances sur les conditions de création des micro-entreprises, les droits et obligations des micro-entrepreneurs et sur les formalités à accomplir par ces derniers ?**



**Suivez le MOOC\* sur la plateforme FUN : « Créateur d'une micro-entreprise » :**

<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:CNFPT+87022+session01/about>

\* Qu'est - ce qu'un MOOC ? Voir partie « focus sur les e-formations »

## Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre ce cours.

## Évaluation

A l'issue de chaque séance, un quiz vous permettra d'obtenir une note pour ce MOOC. Si vous obtenez au moins 50 % de bonnes réponses à l'ensemble des quiz, une attestation de suivi avec succès vous sera délivrée en fin de cours.

## Dates et inscription

- Les dates des sessions seront diffusées courant 2019.
- L'inscription s'effectue en ligne : <https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:CNFPT+87022+session01/about>

## L'équipe projet du MOOC

- Service de la gestion fiscale de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP)



## Programme

Cette formation en ligne gratuite comporte trois séances et se déroule sur trois semaines :

- Semaine 1 : Avant de se lancer...
- Semaine 2 : Mes droits et obligations
- Semaine 3 : Comment et quand remplir mes obligations ?

Chaque séance est constituée :

- d'une vidéo d'une durée de 15 minutes environ illustrée grâce à des schémas ;
- d'un quiz permettant l'obtention d'une attestation de suivi avec succès.

## Durée estimée

1h / semaine

- Ecole nationale des Finances publiques



- Direction de l'Offre numérique et événementielle du CNFPT
- Centre technique de formation ouverte et à distance (CTFOAD) du CNFPT



## OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de consolider ses connaissances dans le traitement de l'action pénale en matière de travail illégal, notamment au travers d'un retour d'expérience avec un magistrat spécialisé du parquet et d'améliorer la qualité pratique des procès-verbaux de nature à permettre l'engagement de procédures pénales pertinentes.

## PUBLIC

Formation accessible à tout agent habilité (Inspection du travail, URSSAF, MSA, OPJ, APJ, DGFIP, Douane, Transports) en matière de lutte contre le travail illégal à rédiger des procès-verbaux destinés à l'autorité judiciaire.

## PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue lutte contre le travail illégal, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

## INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat

## CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Attestation de fin de formation.

**e - formation  
préalable d'1h  
incluse (p. 26)**

## PROGRAMME / 1 jour

### Séquence 1

#### La phase de l'enquête

- Le rôle du parquet dans l'enquête et dans la poursuite des infractions, l'opportunité des poursuites ;
- Les différents modes de mise en mouvement de l'action publique : procès-verbaux des agents des corps de contrôle habilités (plainte du/des salarié(s) victime(s) ou plainte des organismes sociaux ou d'une administration, signalement article 40 du Code de Procédure Pénale, dénonciation, procédure incidente ;
- Les actes importants jalonnant l'enquête pénale ainsi que leur finalité (les pouvoirs des OPJ et des APJ, les nouvelles règles de l'audition libres en application de la loi du 03.06.2016, les perquisitions, l'enquête patrimoniale et les saisies, ...) et les apports législatifs importants résultant de la loi du 22.12.2014 notamment la bande organisée.

--> Cette phase a pour but d'éclaircir les points importants de l'enquête pénale en matière de travail illégal et d'avoir un retour sur les attentes (notamment qualitatives) des magistrats qui vont ensuite exercer les poursuites.

### Séquence 2

#### La phase des poursuites

- Rappeler les notions de responsabilité pénale des personnes physiques et morales ;
- Connaître les différents modes de poursuites pouvant être mis en œuvre par les magistrats du parquet dans le cadre de la lutte contre le travail illégal : mesures alternatives aux poursuites/renvois devant la juridiction de jugement [convocation par OPJ-comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)] / ouverture d'information ;
- Connaître les critères déterminants sur lesquels les magistrats du parquet vont motiver leur décision de poursuite ;
- Connaître les peines encourues en matière de lutte contre le travail illégal et plus particulièrement l'intérêt de la confiscation en vue de priver le verbalisé du produit de l'infraction ;
- Connaître les nouvelles sanctions pénales en matière de travail illégal et les apports législatifs introduits par la loi du 22.12.2014, notamment les nouvelles circonstances aggravantes (pluralité de victime, vulnérabilité, bande organisée) ;
- Appréhender la constitution des parties civiles et l'articulation entre les sanctions administratives et pénales pour les organismes compétents.

# L'action pénale en matière de travail illégal

*SUITE*

## CONTENU

Ce module est coanimé par un agent d'une institution en charge de la LTI et par un magistrat du parquet spécialisé dans ce contentieux. Il comprend, en complément d'apports théoriques, une phase importante d'échanges afin de permettre au stagiaire de mieux appréhender à travers des situations concrètes :

- les attentes des magistrats et les critères sur lesquels ils vont se fonder pour prendre leurs décisions de poursuites ;
- les rôles respectifs des agents de contrôle et du parquet et leurs modalités de relation et de dialogue.
- L'échange mutuel avec un magistrat spécialisé du parquet dans le domaine considéré constitue l'essentielle plus-value de ce module. Ce module a vocation à ne traiter que de la lutte contre le travail illégal. Les infractions en matière de santé, de sécurité au travail ou d'obstacle au contrôle ne seront pas évoquées.

<b>DUREE :</b>	1 jour (6h)		
<b>SESSIONS :</b>	28.05.2019	24.09.2019	21.11.2019
<b>LIEUX :</b>	INTEFP Marcy l'Etoile	CIF Nantes	CIF Saint Denis
<b>TARIF :</b>	180€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail		

*Pour les coordonnées de l'INTEFP et des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».*

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlff/formations>

### CONTACT

Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

# Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains (TEH)

**NOUVEAU**

PROGRAMME / 1,5 jour

## OBJECTIFS

- Proposer une sensibilisation à la détection de situations en lien avec la TEH.
- Permettre aux acteurs en charge du contrôle d'être en capacité de détecter, de matérialiser des situations de TEH et de transmettre aux autorités compétentes les constats effectués.

## PUBLIC

- Agents de contrôle de l'inspection du travail et des forces de sécurité (police/gendarmerie) compétents dans la détection et la qualification des faits de TEH.
- Etendre la présentation TEH aux acteurs compétents en matière de contrôles travail illégal (cadre général) notamment URSSAF/MSA, BCR.

## PREREQUIS

- Etre en poste en unité de contrôle
- Connaissance des infractions générales relatives au travail illégal
- Expérience de contrôles coordonnés notamment sous l'angle CODAF.
- Expérience en matière de rédaction de rapports en lien avec les conditions d'hébergement et/ou de travail contraires à la dignité humaine.

## INTERVENANT(S)

Réseau de formateurs interinstitutionnel de l'INTEFP.

## CONCEPTEUR(S) ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques, attestation fin de formation

### Jour 1 (matin)

Définition de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Présentation des infractions relatives aux conditions d'hébergement et/ou de travail contraires à la dignité humaine.

Le profil des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

### Jour 1 (après - midi)

L'identification des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

## CONTENU

Ce module est coanimé par un **enquêteur (OPJ)** de la gendarmerie **nationale** et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle de cette problématique. Il comprend :

- Une introduction générale portant sur la définition de la traite des êtres humains : infraction, formes d'exploitation par le travail et droits des victimes.
- Les formes graves d'exploitation par le travail : typologie.
- Une présentation des principales caractéristiques : qui sont les victimes, l'emprise des exploiters sur la victime, les conséquences de la traite des êtres humains sur les victimes.

L'orientation et la prise en charge des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail (phase d'une heure prise en compte par le CCEM).

### Jour 2 (après - midi)

Intervention d'un magistrat (parquet ou instruction) ayant traité un dossier TEH, afin d'évoquer les problématiques de la prise en compte de ce contentieux et ses attentes vis à vis des agents de contrôle.

- Une partie consacrée à la question de l'identification : comment identifier les victimes, que faire en cas de repérage d'un cas.
- Une partie consacrée à l'accompagnement des victimes : vers qui orienter les victimes, quel dispositif partenarial de repérage et de prise en charge.
- Une partie rappelant les obligations découlant de la confidentialité des plaintes lorsque qu'il est porté à la connaissance d'un agent des faits l'amenant à communiquer avec des tiers et notamment des associations en charge de la protection des victimes.

La formation présentera des **cas concrets**.

**DUREE :** 1,5 jour (9h)

**SESSIONS :** Les dates seront communiquées dès que possible.

**LIEUX :** Ile - de - France

**TARIF :** 180€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

Pour les coordonnées des CIF, voir la partie « présentation de l'offre de formation Lutte contre le travail illégal ».

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlff/formations>

### CONTACT

Voir la partie « présentation de l'offre de formation LTI »

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

## **LES MODULES OCLTI POUR OPJ**

---

**Il s'agit de modules destinés aux officiers de police judiciaire, agents de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationales, officiers douaniers judiciaires de la douane, officiers fiscaux judiciaires de la DGFIP.**

**Module 11** : « Enquêteur travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales » **p.47**

Permet de suivre avec profit le module généraliste 2 et les modules thématiques 7, 8 et 9 de l'INTEFP.

## OBJECTIFS

Former les personnels en charge de la LCTI et les autres fraudes sociales en leur donnant les connaissances fondamentales pour mener à bien, dans le contexte partenarial des CODAF et dans le respect des procédures spécialisées, des enquêtes judiciaires dans le champ de l'exploitation au travail, du travail illégal et des fraudes sociales.

**Module réservé aux  
OPJ, APJ, ODJ, OFJ**

**PROGRAMME / 4 jours**

## PUBLIC

OPJ et APJ de la police (toutes directions) ou de la gendarmerie nationales, ODJ de la Douane et OFJ de la DGFIP.

## PREREQUIS

- Etre APJ avec 3 ans d'expérience judiciaire minimum ou OPJ, ODJ, OFJ.
- Etre affecté dans une unité traitant des enquêtes de fraudes sociales (travail illégal et fraudes aux prestations sociales).

## INTERVENANT(S)

Personnels de l'OCLTI membres du réseau de formateurs interinstitutionnel de l'INTEFP + intervention de partenaires.

## CONCEPTEUR(S)



## ORGANISATEUR(S)



En collaboration avec le Centre national de formation de police judiciaire de la gendarmerie nationale

## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Copie des présentations + documentation.

### Le travail illégal : enjeux et définition

Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que le contenu des quatre principales infractions relevant du champ du travail illégal (travail dissimulé par dissimulation d'activité et/ou de salariés, prêt illicite de main d'œuvre, marchandage et emploi d'un salarié étranger démuné d'autorisation de travail).

### L'exploitation au travail :

- Maîtriser les formes simples et intermédiaires d'exploitation au travail (travail illégal, conditions de travail et d'hébergement indignes).
- Savoir détecter et connaître les formes graves d'exploitation au travail (traite des êtres humains, esclavage, servitude,...).

### Les acteurs du contrôle et les procédures du TI :

- Connaître les attributions des différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal.
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

### Le volet patrimonial :

Connaître l'importance du volet patrimonial dans les enquêtes de travail illégal et les outils.

### Les autres fraudes sociales :

Présentation et définitions des fraudes aux prestations sociales (typologie, acteurs et infractions spécifiques).

<b>DUREE :</b>	4 jours (32h)
<b>SESSIONS :</b>	30.09 au 04.10.2019
<b>LIEUX :</b>	CNFPJ - Fort de Rosny 1 Boulevard Théophile Sueur 93110 Rosny-Sous-Bois (site pilote, en présentiel) + 20 départements (sites distants, en visioconférence)
<b>TARIF :</b>	Gratuit

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

Secrétariat OCLTI : [oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

25 en présentiel (issus de la région Ile-de-France) + 150 en visio-formation

# LUTTE CONTRE LES FRAUDES DOUANIERES

<b>Viticulture : principes généraux et environnement viticole</b>	<b>p.49</b>
<b>TVA douanière</b>	<b>p.50</b>
<b>Lutte contre la fraude en matière de TVA douanière</b>	<b>p.52</b>
<b>Enquêteur parcours comptabilité</b>	<b>p.53</b>

## OBJECTIFS

- Connaître les principales caractéristiques du secteur viticole.
- A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de décrire les caractéristiques et les grands principes relatifs au secteur viticole, qu'il s'agisse des techniques de production, de l'environnement professionnel et réglementaire ou du rôle des services.

## PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques appelé à être en relation avec des acteurs de la filière viticole.

## PREREQUIS

Aucun

## INTERVENANT(S)

DGDDI DOUANE

## CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

**Possibilité de suivre la formation par module**  
(précisions courant 2019)

## PROGRAMME / 4,5 jours

**Caractéristiques de l'environnement professionnel et administratif.**

**Environnement réglementaire.**

**Caractéristiques de l'environnement technique de la viticulture.**

**Bases de la réglementation de l'exploitation, du foncier et de la production.**

**Casier viticole informatisé (CVI).**

**Cadre juridique et orientation des contrôles en matière de viticulture.**

**Méthodologie des contrôles.**

*La méthodologie de recherche de l'information comptable et financière sera présentée avec des cas pratiques.*

**Les apprenants auront la possibilité de suivre tout ou partie de la formation en sélectionnant les modules qui les intéressent plus particulièrement.**

<b>DUREE :</b>	4,5 jours (27h)
<b>SESSIONS :</b>	Les dates seront communiquées dès que possible. N'hésitez pas à contacter la DNRFP ( <a href="mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr">dnrfp@douane.finances.gouv.fr</a> ) et à consulter régulièrement le site de la DNLF ( <a href="https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations">https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations</a> )
<b>LIEUX :</b>	ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING 11, avenue Jean Millet - B.P. 10450 59203 TOURCOING Cedex Tel : 09 70 28 24 00
<b>TARIF :</b>	Gratuit

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

[dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilités)

## OBJECTIFS

- La formation aborde les fondamentaux techniques, environnementaux et réglementaires sous une forme magistrale et interactive.
- Cette formation a pour objectif de transmettre aux agents des services les connaissances techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et leur transmettre les capacités à identifier les éventuelles anomalies relatives aux régimes particuliers ou suspensifs.

## PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans le processus de mise en œuvre de la taxe ou de son contrôle.

## PREREQUIS

Les stagiaires disposeront de connaissances en matière de TVA et notamment les principes fondamentaux.

## INTERVENANT(S)

DGDDI DOUANE

## CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Oui

**Possibilité de suivre la formation par module**

PROGRAMME / 4,5 jours

## Module 1

## Les fondamentaux de la TVA (1,5 jour)

- connaître l'historique de la TVA ;
- décrire les bases CE, légale et régl. : directives/CGI/circulaires yc BOI/notes de base
- comprendre la terminologie
- identifier les produits taxables/assiette (cf. Circulaire base taxable TVAI, problématique d'inclusion des PS dans l'assiette TVAI)
- identifier le fait générateur/exigibilité
- identifier le redevable légal
- identifier les principes de territorialité (territoire douanier/territoire fiscal)
- décrire le mécanisme de la taxe : déductible /collectée
- décrire les taux
- identifier les facilitations : décaissement, échéance unique
- identifier le représentant fiscal
- comprendre le rôle du BTI
- identifier le circuit du BTI
- rédiger un BTI comprenant les éléments essentiels à sa compréhension et à l'exploitation par le DGFIP
- connaître la CA 3
- AI 2 : Comprendre le fonctionnement : dec, RITA, delta archivage pour DGFIP, définition/utilisation du contingent
- identifier les compétences (DGDDI/DGFIP),

- comprendre le rôle AI2/enjeu éco pour les opérateurs (facilitation /douane éco.)
- connaître la nature du contrôle à mener.

## Module 2

## Le régime 42 (0,5 jour)

- décrire la réglementation ;
- identifier l'intérêt à la fraude/le risque de fraude
- mener un contrôle (outil de contrôle – exercice)
- détecter une anomalie en contrôle documentaire (exercice)
- établir un lien avec une DEB

## Module 3

## REC et TVA (1 jour)

- expliquer les enjeux de la TVA en matière de REC
- la TVA et les prestations de services en matière de REC
- la TVA en A.T. en exonération totale et partielle
- la TVA et le régime de l'entrepôt, régime du PA rembours, régime du P.P

## Module 4

## Le RFS (0,5 jour)

- décrire le fonctionnement du régime
- expliquer l'intérêt économique : douane éco. Régime à promouvoir auprès des opérateurs, enjeux fiscaux, base du contrôle (LPF)
- expliquer le régime de la TVA en matière de sortie des biens du RFS
- expliquer l'apurement par fonctions

## PROGRAMME / SUITE

### Module 5

#### La TVA EXPORT (0,5 jour)

- identifier les bases légales de la TVA à l'export
- décrire la compétence du service en matière de TVA export
- identifier les principes de fonctionnement de la TVA à l'export notamment à travers ECS
- identifier les principes et les situations relatives à la valeur en douane à l'export
- identifier les principes relatifs à l'exportation et réexportation après sortie d'un régime douanier suspensif communautaire ou d'un RFS.
- identifier les principes relatifs au régime des retours, enjeux TVA, réglementations, preuves d'exportation, mentions sur la déclaration d'importation
- identifier les principes relatifs à la MOA (ex procédure d'achat revente) ; bases légales, enjeux TVA, fonctionnement, rôle du service.

### Module 6

#### Questions et actualités (0,5 jour)

- identifier les actualités réglementaires de la matière
- séance de questions/réponses

**Les apprenants auront la possibilité de suivre tout ou partie de la formation en sélectionnant les modules qui les intéressent plus particulièrement.**

<b>DUREE :</b>	4,5 jours (27h)
<b>SESSIONS :</b>	Les dates seront communiquées dès que possible. N'hésitez pas à contacter la DNRFP ( <a href="mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr">dnrfp@douane.finances.gouv.fr</a> ) et à consulter régulièrement le site de la DNLF ( <a href="https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations">https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations</a> )
<b>LIEUX :</b>	ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING 11, avenue Jean Millet - B.P. 10450 59203 TOURCOING Cedex Tel : 09 70 28 24 00
<b>TARIF :</b>	Gratuit

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

[dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilités).

## OBJECTIFS

- La formation LCF TVA se propose d'approfondir les enseignements transmis dans le cadre de la formation sur la réglementation TVA.
- L'objectif principal de cette formation est de développer l'expertise des agents en charge de l'analyse de risque et du contrôle de la TVA et de s'approprier les outils d'analyse mis à disposition des agents.

## PUBLIC

La formation s'adresse aux agents intervenant dans le contrôle de la taxe ou souhaitant mieux connaître ce contrôle.

## PREREQUIS

Les stagiaires disposeront de connaissances en matière de TVA et notamment les principes fondamentaux.

## INTERVENANT(S)

DGDDI DOUANE

## CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

**Possibilité de suivre la formation par module**  
(précisions courant 2019)

## PROGRAMME / 4 jours

**Actualité TVA (0,5 jour)**

**Préparer efficacement le contrôle (1 jour)**

**Approfondir le contrôle / l'enquête TVA (1 jour)**

**Sécuriser la procédure contentieuse TVA (1 jour)**

**Les suites du contrôle/enquête TVA (0,5 jour)**

Les apprenants auront la possibilité de suivre tout ou partie de la formation en sélectionnant les modules qui les intéressent plus particulièrement.

<b>DUREE :</b>	4 jours (24h)
<b>SESSIONS :</b>	Les dates seront communiquées dès que possible. N'hésitez pas à contacter la DNRFP ( <a href="mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr">dnrfp@douane.finances.gouv.fr</a> ) et à consulter régulièrement le site de la DNLF ( <a href="https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations">https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations</a> )
<b>LIEUX :</b>	ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING 11, avenue Jean Millet - B.P. 10450 59203 TOURCOING Cedex Tel : 09 70 28 24 00
<b>TARIF :</b>	Gratuit

## INSCRIPTION

### FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### CONTACT

[dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilités)

## OBJECTIFS

- Connaître le vocabulaire de base de la réglementation générale comptable ;
- Être capable de comprendre les extraits de comptes remis par l'entreprise ainsi que la ventilation des principales opérations utiles aux enquêteurs.

## PUBLIC

Formation destinée aux enquêteurs ayant de faibles connaissances en comptabilité commerciale.

## PREREQUIS

Aucun

## INTERVENANT(S)

DGDDI DOUANE

## CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Oui

**Possibilité de suivre la formation par module**  
(précisions courant 2019)

## PROGRAMME / 4,5 jours

## A partir d'un jeu de plateau, les stagiaires seront mis en situation de :

- s'exercer à la classification des opérations dans les différents comptes de la comptabilité générale privée (le plan comptable).
- réaliser des opérations d'inventaire.
- étudier le livre journal et le grand livre, la balance et les comptes annuels (bilan, compte de résultat).
- découvrir les principes de l'information comptable informatisée.

*Une méthodologie de recherche de l'information comptable et financière sera présentée avec des cas pratiques.*

**Les apprenants auront la possibilité de suivre tout ou partie de la formation en sélectionnant les modules qui les intéressent plus particulièrement.**

<b>DUREE :</b>	4,5 jours (27 h)
<b>SESSIONS :</b>	Les dates seront communiquées dès que possible. N'hésitez pas à contacter la DNRFP ( <a href="mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr">dnrfp@douane.finances.gouv.fr</a> ) et à consulter régulièrement le site de la DNLF ( <a href="https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations">https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations</a> )
<b>LIEUX :</b>	ECOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING 11, avenue Jean Millet B.P. 10450 59203 TOURCOING Cedex Tel : 09 70 28 24 00
<b>TARIF :</b>	Gratuit

## INSCRIPTION

## FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

## CONTACT

[dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilités)

# LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES

<b>Fraude sociale dans la procédure collective</b>	<b>p. 55</b>
<b>Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales</b>	<b>p. 56</b>

<p style="text-align: center;"><b>FORMATION AGS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS</b></p>	<h1 style="margin: 0;">Fraude sociale dans la procédure collective</h1>								
<p>A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ connaître le déroulement de la procédure collective et les mécanismes d'intervention de l'AGS ;</li> <li>➤ identifier les situations à risque rencontrées dans la procédure collective et mesurer leur impact sur les organismes de protection sociale ;</li> <li>➤ appréhender les réponses judiciaires possibles devant les juridictions commerciales, sociales et pénales.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>PUBLIC</b></p>	<p><b>PROGRAMME / 1 jour</b></p>								
<p>Agent issu d'un organisme de protection sociale, d'une administration ou de tout autre organisme membre ou invité du CODAF, en prise directe avec la lutte contre la fraude.</p> <p style="text-align: center;"><b>PREREQUIS</b></p>	<p><b>Les fondamentaux de la procédure collective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déroulement de la procédure collective ;</li> <li>• Les acteurs de la procédure collective ;</li> <li>• La prise en charge de la créance salariale par l'AGS.</li> </ul> <p><b>La lutte contre la fraude sociale par l'AGS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des comportements frauduleux ;</li> <li>• Leur impact sur les organismes de protection sociale ;</li> <li>• Les moyens de défense et de prévention.</li> </ul>								
<p>Aucun</p> <p style="text-align: center;"><b>INTERVENANT(S)</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CONTENU</b></p> <p>Apports théoriques essentiels et présentation de cas réels de fraude et de jurisprudence en lien direct avec l'activité.</p> <p style="text-align: center;"><b>Possibilité d'aménager la formation selon les besoins.</b></p>								
<p>AGS</p> <p style="text-align: center;"><b>CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)</b></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>DUREE :</b></td> <td style="padding: 2px;">1 jour (7h)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>SESSIONS :</b></td> <td style="padding: 2px;">02.04.2019 – date limite inscription : 02.03.2019</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>LIEUX :</b></td> <td style="padding: 2px;">Paris (12)*</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>TARIF :</b></td> <td style="padding: 2px;">Gratuit</td> </tr> </table>	<b>DUREE :</b>	1 jour (7h)	<b>SESSIONS :</b>	02.04.2019 – date limite inscription : 02.03.2019	<b>LIEUX :</b>	Paris (12)*	<b>TARIF :</b>	Gratuit
<b>DUREE :</b>	1 jour (7h)								
<b>SESSIONS :</b>	02.04.2019 – date limite inscription : 02.03.2019								
<b>LIEUX :</b>	Paris (12)*								
<b>TARIF :</b>	Gratuit								
<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"><b>FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE</b></p>	<p>*Sur demande : possibilité de formation en local en intra (sur demande d'un organisme, d'un CODAF, etc.).</p> <p><i>D'autres sessions seront programmées en 2019. N'hésitez pas à contacter l'Ags (agsformationfraude@delegation-ags.fr) et à consulter régulièrement le site de la DNLF (<a href="https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations">https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations</a>)</i></p>								
<p>Non</p> <p style="text-align: center;"><b>DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE</b></p>	<p><b>INSCRIPTION</b></p>								
<p>Envoi par courriel de la documentation après la formation.</p>	<p><b>FICHE D'INSCRIPTION</b> Fiche d'inscription à télécharger sur <a href="https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations">https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations</a></p> <p><b>CONTACT</b> <a href="mailto:agsformationfraude@delegation-ags.fr">agsformationfraude@delegation-ags.fr</a></p> <p><b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b> 10 à 15</p>								

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- connaître les différentes qualifications pénales de la fraude ;
- comprendre le processus de la plainte pénale ;
- cerner les enjeux et comprendre le déroulement d'une audience pénale.

Plus précisément dans leurs activités de :

- identifier les situations de fraudes « pénales » ;
- identifier les prescriptions applicables au civil et au pénal.

## PUBLIC

Agents des services de la lutte contre la fraude ou des services contentieux des organismes appartenant au régime général ou aux régimes spéciaux de sécurité sociale.

## PREREQUIS

Aucun

## INTERVENANT(S)

Désigné début 2019

## CONCEPTEUR(S)



## ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Plan détaillé de l'intervention ;
- Tableaux récapitulatifs et schémas ;
- Les textes législatifs de référence et jurisprudence.

# Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales

## PROGRAMME / 2 jours

Les différences entre voie civile et voie pénale ;

La qualification juridique de la fraude ;

Le processus de la plainte pénale ;

L'enquête ;

La prescription de l'action publique ;

Prescription civile et répétition de l'indu ;

L'audience pénale.

**Adaptation aux besoins :**

Dans cette formule, des adaptations peuvent être proposées à partir d'un recueil des besoins exprimés par les clients pour une formation en intra.

## CONTENU

- Apports théoriques et exemples de cas pratiques adaptés ;
- Exemples de jurisprudence en lien avec l'activité ;
- Utilisation de supports méthodologiques ; et le cas échéant, cas issus de la pratique professionnelle et de l'activité.

DUREE :	2 jours (14 heures)
SESSIONS :	Les dates seront diffusées début 2019.
LIEUX :	Paris, Clermont-Ferrand en inter organismes Ou dans les locaux d'un organisme d'accueil, CODAF
TARIF :	Paris ou Clermont-Ferrand : 171€ (prix par jour et par stagiaire) En région : sur une base de 15 à 20 participants 149€ (prix par jour et par stagiaire) + prise en charge par l'organisme des frais du formateur en région

## INSCRIPTION

## FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10

## CONTACT

[dgestion@institutquatredix.fr](mailto:dgestion@institutquatredix.fr)

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 18 Paris ou Clermont-Ferrand

15 à 20 en région

# MAITRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION

<b>Informations générales sur les e-formations organisées par l'ENFiP</b>	<b>p.58</b>
<b>Droit de communication</b>	<b>p.59</b>
<b>Application FICOBA</b>	<b>p.60</b>
<b>Application FICOBA (module réservé aux OPJ, ODJ et OFJ)</b>	<b>p.61</b>
<b>Sensibilisation à la Data Science</b>	<b>p.62</b>

# Informations générales sur les e-formations organisées par l'ENFiP

La e-formation (ou e-learning) est une formation à distance. Il s'agit d'une véritable action de formation au même titre qu'une formation en présentiel.

Les modules sont mis à disposition des stagiaires sur une plateforme de e-formation.

Quand l'agent s'inscrit à une e-formation, il reçoit sur sa messagerie professionnelle un message contenant un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de la date de réception du courriel d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation au moment qui lui conviendra le mieux.

L'accès à la plateforme d'e-formation s'effectuant à partir d'un courriel, il est indispensable que les adresses courriel indiquées sur les fiches d'inscription soient celles de l'agent inscrit (et non celle de son chef de service ou du service formation). Par ailleurs, l'exactitude de l'adresse est indispensable.

Afin que la session se déroule dans les meilleures conditions, il est préférable de réaliser cette formation sur un poste dédié, distinct du poste de travail de l'agent.

## **Prérequis techniques pour les e-formation FICOBA et droit de communication**

Pour réaliser ces formations, quelques prérequis techniques sont nécessaires.

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

Pour l'e-formation « FICOBA ODJ-OPJ-OFJ » qui est sonorisée, le poste de travail doit être muni d'une carte son et il est préférable d'utiliser un casque.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

## **Informations à l'issue de l'e-formation**

L'ENFiP assurera, sur demande, un retour au correspondant formation sur le suivi effectif de l'e-formation par le stagiaire.

En revanche, aucun retour ne sera effectué par l'ENFiP sur :

- les dates précises de réalisation de l'e-formation par l'agent ;
- le temps passé. En effet, nous ne disposons pas de données fiables sur ce point. Les correspondants formation voudront bien retenir la durée mentionnée sur la fiche qui correspond à une durée maximum.

## PROGRAMME

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'exercer un droit de communication.

## PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

## PREREQUIS

Aucun

## CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)



## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Non

## Définition et présentation du droit de communication en matière de fraudes aux prestations sociales :

Etablir le lien entre l'article L 81 du Livre des Procédures fiscales et les articles L 114-19 et L 114-20 du code de la Sécurité Sociale.

## Champ d'application :

Définir les personnes et collectivités soumises au droit de communication.

## Nature des renseignements communicables.

## Mise en œuvre du droit de communication :

- les modes d'intervention ;
- la conservation des pièces de procédure ;
- la prescription.

## Les sanctions en cas de refus du droit de communication.

## Quiz de validation des acquis.

DUREE :	2 h max.
SESSIONS :	<b>1<sup>ère</sup> session :</b> 11.02 au 10.04. 2019 / date limite d'inscription : 25.01.2019
	<b>2<sup>ème</sup> session :</b> 25.03 au 24.05.2019 / date limite d'inscription : 05.03.2019
TARIF :	Gratuit

## INSCRIPTION

## FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

## CONTACT

[patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr)  
[isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr)

## MODALITES D'ACCES A L'E-FORMATION

L'agent recevra par messagerie, au 1<sup>er</sup> jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

## EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https. L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

## PROGRAMME

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'utiliser Ficoba dans le respect des règles déontologiques.

Le cadre juridique ;  
L'accès au site Ficoba ;  
La saisie des demandes ;  
Les restitutions dans Ficoba ;

Les différents types de recherche et leurs limites ;  
La recherche personne physique ;  
Les obligations déontologiques et la traçabilité.

## PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

<b>DUREE :</b>	1 h max.
<b>SESSIONS :</b>	<u>1<sup>ère</sup> session :</u> 11.02 au 10.04. 2019 / date limite d'inscription : 25.01.2019
	<u>2<sup>ème</sup> session :</u> 25.03 au 24.05.2019 / date limite d'inscription : 05.03.2019
<b>TARIF :</b>	Gratuit

## PREREQUIS

Disposer de l'appliquet Ficoba au jour de la demande de participation (ou en cours d'installation).

## INSCRIPTION

## CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)

## FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>



## CONTACT

[patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:patricia.bossu@dgfip.finances.gouv.fr)  
[isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr)

## FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

## MODALITES D'ACCES A L'E-FORMATION

## DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Non

L'agent recevra par messagerie, au 1<sup>er</sup> jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

## EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https. L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

e-formation

Module réservé aux  
OPJ, ODJ, OFJ dûment habilités  
à FICOBA (art.135ZC LPF)**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation les participants seront capables d'utiliser FICOBA dans le respect des règles déontologiques.

**PUBLIC**

Le module s'adresse aux officiers de police judiciaire, officiers douaniers judiciaires et officiers fiscaux judiciaires autorisés à consulter FICOBA.

**PREREQUIS**

Disposer de l'appliquatif Ficoba au jour de la demande de participation.

**CONCEPTEUR(S) / ORGANISATEUR(S)****FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Non

**PROGRAMME**

Cette e-formation se compose de deux modules :

- Module « utilisateurs » ;
- Module « chef de service » : ce module présente les modalités d'habilitation des utilisateurs et la traçabilité.

**CONTENU**

- Le cadre juridique ;
- L'accès à FICOBA ;
- La saisie des demandes ;
- Les différents types de recherche : recherche personne physique et recherche personne morale ;
- Les restitutions FICOBA ;
- Les obligations déontologiques et la traçabilité.

<b>DUREE :</b>	1 h max.
<b>SESSIONS :</b>	<b>1<sup>ère</sup> session :</b> 11.02 au 10.04. 2019 / date limite d'inscription : 25.01.2019
	<b>2<sup>nde</sup> session :</b> 25.03 au 24.05.2019 / date limite d'inscription : 05.03.2019
<b>TARIF :</b>	Gratuit

**INSCRIPTION**

Recensement des inscriptions centralisé auprès de :

- Douanes : [amelie.ferrier@douane.finances.gouv.fr](mailto:amelie.ferrier@douane.finances.gouv.fr)
- Police : [cabdgpn-secjudiciaire@interieur.gouv.fr](mailto:cabdgpn-secjudiciaire@interieur.gouv.fr)
- Gendarmerie : [pascal.vidal@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:pascal.vidal@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

**MODALITES D'ACCES A L'E-FORMATION**

L'agent recevra par messagerie, au 1<sup>er</sup> jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

**EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS**

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https. L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

Contenu  
renové

## Initiation à la Data science sous R studio

PROGRAMME / 1 jour

## OBJECTIFS

A l'issue du stage, le participant sera capable de :

- déterminer ce qu'est la Data science ;
- connaître les fondements historiques ayant mené à la Data science actuel ;
- distinguer les 4 volets de la Data science : la statistique (volet descriptif), l'exploration des données (volet explicatif ou data mining), l'extrapolation des données (volet prédictif ou scoring, ainsi que le volet prescriptif) ;
- avoir un aperçu de l'utilisation de la Data science dans le domaine de la lutte contre la fraude ;
- savoir programmer sous R Studio les principaux modèles d'estimation et de détection utilisés.

## PUBLIC

Tout agent travaillant dans un domaine où la question de la data science prend tout son sens.

## PREREQUIS

Aucun

## INTERVENANT(S)

Data scientist de la DNLF

CONCEPTEUR(S)  
ORGANISATEUR(S)FORMATION DESTINEE A  
ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

DOCUMENTS REMIS A  
L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

## Définition et histoire de la data science.

## Panorama et description des méthodes :

- Terminologie ;
- Classification et comparaison des méthodes ;
- Présentation des méthodes descriptives et prédictives.

## Utilisation et applications des techniques avec l'environnement de R Studio

## Data science et lutte contre la fraude aux finances publiques :

- Applications en matière de lutte contre la fraude ;
- Panorama des applications actuelles ;
- Présentation du cadre juridique : autorisation CNIL...

DUREE :	1 jour (7h)
SESSIONS :	2 <sup>nd</sup> semestre 2019
LIEUX :	Paris (12 <sup>ème</sup> )
TARIF :	Gratuit

## INSCRIPTION

## FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

## CONTACT

[inscription.dnlf@finances.gouv.fr](mailto:inscription.dnlf@finances.gouv.fr)

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

## MATERIEL VIVEMENT CONSEILLÉ

Ordinateur portable avec R Studio installée (téléchargeable gratuitement sur le site [www.rstudio.com](http://www.rstudio.com))

**Vous souhaitez suivre  
l'actualité de la lutte  
contre la fraude aux  
finances publiques ?**

**Abonnez-vous à la lettre  
d'information trimestrielle  
de la DNLF en cliquant  
sur le lien ci-dessous !**

**[Je m'abonne à DNLF-Infos](#)**

Vous pourrez à tout moment changer d'avis et vous désinscrire via le lien de désabonnement présent dans chaque lettre d'information.

**DNLF**  
DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## Accéder à l'offre de formation et s'inscrire à une formation

---

Chaque fiche descriptive du catalogue indique le contact utile, les dates et lieux des sessions de formation.

Sur la page formation du site de la DNLF (<https://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>), vous trouverez :

- le présent catalogue régulièrement actualisé et l'actualité des formations transverses.

Des sessions supplémentaires à celles prévues au présent catalogue seront en effet proposées au cours de l'année 2019. N'hésitez pas à vous rapprocher du contact utile et à consulter régulièrement le site.

- les bulletins d'inscription. Sauf modalités particulières, les inscriptions s'effectuent par ces bulletins à envoyer à l'adresse mail indiquée en page 2.
- d'autres renseignements pratiques (restauration, hébergement pour certaines formations, etc.).

## Obtenir des renseignements généraux et contribuer à l'évolution de l'offre de formation

---

Vous avez une question d'ordre général sur l'offre de formation ? Vous souhaitez faire part de vos suggestions sur les nouvelles formations à proposer au catalogue ?

Ecrivez à Sabine Royer, responsable du programme des formations transverses : [sabine.royer@finances.gouv.fr](mailto:sabine.royer@finances.gouv.fr)

# SIGLES UTILISES

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
AFDI	Analystes en fraude documentaire et à l'identité
AGS	Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés
APJ	Agent de police judiciaire
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CI	Contributions indirectes
CIF	Centre interrégional de formation
CNI	Carte nationale d'identité
CNF	Certificat de nationalité française
CNFPJ	Centre national de formation à la police judiciaire
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
CVI	Casier viticole informatisé
DCPAF	Direction centrale de la police aux frontières
DEFDI	Division de l'expertise en fraude documentaire et à l'identité
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGDDI	Direction générale des douanes et des droits indirects
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGEF	Direction générale des étrangers en France
DGT	Direction générale du travail
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNLF	Délégation nationale à la lutte contre la fraude
DNRFP	Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle
DZPAF	Direction zonale de la police aux frontières
ENCCRF	Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENFIP	Ecole nationale des finances publiques
FADO	False and Authentic Documents Online – faux documents et documents authentiques en ligne
FICOBA	Fichier des comptes bancaires et assimilés
FRTI	Formateur relai travail illégal de la gendarmerie
INSTITUT 4.10	Anciennement CRF Auvergne
INTEFP	Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
LPF	Livre des procédures fiscales
LTI	Lutte contre le travail illégal
MLG	Mission de liaison de la gendarmerie auprès de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)
OCLTI	Office central de lutte contre le travail illégal
ODJ	Officier de douane judiciaire
OFJ	Officier fiscal judiciaire
OPJ	Officier de police judiciaire
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
PNLTI	Plan national de lutte contre le travail illégal
PRADO	Public register of authentic identity and travel documents online <i>Registre public en ligne des documents authentiques d'identité et de voyage</i>
RFS	Régime fiscal suspensif
SCEC	Service central de l'état civil
SEL	Systèmes d'échanges locaux
SFIPRP	Service des fichiers des incidents de paiement relatifs aux particuliers
SNE	Service national d'enquêtes
TEH	Traite des êtres humains
TRM	Transport routier de marchandises
UCANSS	Union des caisses nationales de sécurité sociale
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
ZLA	Zone de lecture automatique (titre de voyage)





**Délégation nationale à la lutte contre la fraude**  
5 place des Vins de France – Immeuble Atrium – 75573 PARIS CEDEX 12  
Tél : 01 53 44 27 27 – 01 53 44 28 28

<http://www.economie.gouv.fr/dnlf>

Date de publication : décembre 2018